



ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2022

www.llama-group.com

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du CEO	3
Descriptif des activités du groupe	4
Présentation générale et historique	4
Présentation de Winamp	5
Les pôles d'activité principaux du Groupe	8
Pôle Targetspot.....	8
Pôle Winamp	8
Gouvernance	9
Actionnariat de Llama Group SA.....	9
Structure du Groupe Llama Group.....	9
Conseil d'Administration.....	11
Comité Exécutif.....	12
Rapport de gestion	13
Rapport d'activité	13
Compte de résultats consolidé	13
Bilan consolidé.....	14
Principaux risques et incertitudes	15
Événements importants survenus depuis la clôture.....	18
Activités en matière de recherche et développement.....	18
Instruments financiers	18
Comptes consolidés au 31/12/2022	19
Compte de résultats consolidé	19
État consolidé du résultat global	20
État consolidé de la situation financière	21
Tableau de flux de trésorerie consolidé	22
État de variation des capitaux propres consolidés	24
Annexes aux comptes consolidés	25
1. Informations sur l'entreprise	25
2. Principes comptables	26
3. Utilisation d'estimations et de jugements significatifs	43
4. Information sectorielle.....	45
5. Cession du pôle Targetspot.....	48

6.	Détail du chiffre d'affaires et des produits et charges opérationnels.....	50
7.	Autres produits et charges.....	52
8.	Charges et produits financiers	52
9.	Impôts sur le résultat	53
10.	Résultat par action	54
11.	Goodwill	55
12.	Immobilisations incorporelles.....	57
13.	Immobilisations corporelles.....	58
14.	Impôts différés actifs et passifs.....	59
15.	Contrats de location.....	60
16.	Actifs et passifs financiers.....	61
17.	Clients et autres débiteurs.....	65
18.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	66
19.	Capitaux propres.....	66
20.	Plan d'actions aux employés.....	68
21.	Provisions.....	70
22.	Plan de pension.....	70
23.	Dettes commerciales courantes et autres dettes	70
24.	Informations relatives aux parties liées	70
25.	Honoraires Commissaire aux comptes.....	71
26.	Engagements et éventualités.....	72
27.	Evénements postérieurs à la date du bilan.....	72
	Rapport du commissaire sur les comptes consolidés	73
	Comptes statutaires au 31/12/2022	79
	Bilan statutaire	79
	Compte de résultats statutaire.....	80
	Déclaration des dirigeants.....	81
	Relation investisseurs.....	81
	Évolution du cours de l'action en 2022	81
	Calendrier financier.....	82

LE MOT DU CEO

Madame, Monsieur, Cher(e) actionnaire,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de notre entreprise pour l'année 2022.

Cette année 2022 a été marquée par des changements significatifs dans notre stratégie d'entreprise. En effet, nous avons décidé de vendre notre pôle d'activité historique Targetspot au groupe néerlandais Azerion le 23 décembre 2022.

Nous avons pris cette décision afin de nous concentrer sur l'activité Winamp qui devient notre activité stratégique principale. Cette décision a été prise suite à une proposition qui est venue directement d'Azerion mais également par la nécessité pour le pôle d'activité Targetspot de rejoindre un acteur d'une taille plus significative. L'année 2022, et particulièrement le 1er semestre, nous a démontré qu'être un acteur de taille moyenne représentait un danger dans un marché publicitaire incertain. La crise et le taux d'inflation agissent directement sur les investissements publicitaires et les annonceurs privilégient dans cette situation les grands acteurs.

Suite à cette vente, nous avons changé de nom pour devenir Llama Group SA depuis janvier 2023.

Notre activité se concentre aujourd'hui sur la relance de Winamp. A l'origine, Winamp est le lecteur audio créé au début des années 2000 qui avait pour ambition de pouvoir lire la totalité des formats audio numériques. Sur base de ce lecteur audio qui a été racheté il y a quelques années à AOL, nous avons décidé de développer une plateforme qui a pour objectif de fournir aux créateurs et aux artistes musicaux une plateforme unique sur laquelle ceux-ci pourront trouver des solutions de monétisation.

Cette plateforme a été conçue pour répondre à la nouvelle économie dans l'industrie musicale qui met directement l'artiste en relation avec son fan. La monétisation se fera via une fanzone qui permet la vente de contenus musicaux de l'artiste directement aux fans et ce, sans intermédiaire. Afin de donner un service complet aux artistes, Winamp offrira également un service de distribution digitale, la gestion des droits d'auteurs au travers de sa filiale Bridger, le licensing et la création de NFT.

Nous nous attaquons à un marché conséquent avec un produit qui sera de qualité. La grande partie de la plateforme sera disponible dès la fin du mois de juin 2023. Nous sommes convaincus que le recentrage de notre entreprise sur ces activités est un pari ambitieux qui vise à offrir une solution équitable pour les artistes. Nous sommes conscients qu'il y a encore beaucoup de travail à réaliser pour arriver à l'objectif que nous nous sommes fixés mais nous sommes confiants sur notre capacité à relever les défis qui nous attendent.

Nous tenons à remercier nos employés pour leur dévouement et leur travail acharné tout au long de l'année. Leurs efforts ont été essentiels pour que nous puissions lancer les services de Winamp et réaliser nos projets ambitieux.

Ces remerciements vont aussi à nos actionnaires fidèles qui nous soutiennent dans notre projet d'entreprise.

Cordialement,

Alexandre Saboundjian

CEO Llama Group

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS DU GROUPE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET HISTORIQUE

Targetspot SA renommé Llama Group SA depuis janvier 2023 suite à la vente de son pôle d'activité Targetspot le 23 décembre 2022 au groupe néerlandais Azerion est basé à Bruxelles au cœur de l'Europe.

Llama Group SA est un groupe pionnier de l'audio digital qui a réuni et continue de réunir des marques emblématiques: Jamendo pour la commercialisation des œuvres et la gestion des droits musicaux, Bridger pour la gestion des droits d'auteur musicaux, Hotmix pour l'accès gratuit aux radios numériques et Winamp, l'iconique lecteur audio qui a pour objectif de révolutionner une fois de plus l'industrie musicale.

Llama Group SA est implanté dans 3 pays que sont la Belgique, la France et le Luxembourg. Le groupe employait des dizaines de collaborateurs à travers le monde avant la vente de son pôle d'activité Targetspot. Les employés sont maintenant regroupés dans les 3 pays précités suite à cette vente.

Le secteur de l'audio connaît une révolution digitale sans précédent avec des consommateurs ultra connectés qui souhaitent avoir accès n'importe où et n'importe quand, au meilleur des contenus audio. Pour répondre à ces nouvelles habitudes de consommation, Llama Group SA a développé des technologies qui permettent de profiter instantanément des avantages de l'audio digital. Radios digitales, services de streaming, podcasts, enceintes connectées, mobile gaming, les flux audios en ligne, appelés l'audio digital, se sont multipliés portés par l'émergence des nouveaux supports et par les nouveaux modes de consommation. A l'instar de tout changement de paradigme, la digitalisation du monde de l'audio a conduit à une redistribution des contenus et de l'audience drainant avec eux l'apparition de nouveaux modèles économiques et de nouveaux acteurs.

En 2007, face à l'essor du streaming audio, les dirigeants ont eu la conviction qu'Internet allait rapidement marquer une nouvelle rupture dans le monde de la radio. Le Groupe a saisi cette opportunité en valorisant l'expertise développée chez Storever à travers la mise à disposition de ce qui est aujourd'hui devenu Shoutcast, une plateforme technologique accessible à tout individu souhaitant créer sa propre webradio. En contrepartie de la gratuité d'outils de création, de streaming et d'hébergement de ces webradios, Targetspot, la régie digitale américaine spécialisée dans l'audio, monétise l'audience du réseau ainsi créé auprès des annonceurs.

Dès 2012, observant un marché américain plus développé qu'en Europe, Radionomy a confié cette monétisation à Targetspot. Conscients du potentiel à disposer au sein d'une structure intégrée couvrant toute la chaîne de valeur du marché de la radio, des contenus jusqu'à leur commercialisation, Targetspot et Radionomy se sont rapprochés en décembre 2013 pour profiter de la digitalisation du marché publicitaire et de la place de plus en plus importante occupée par l'audio digital dans ce changement. Le pôle Radionomy-Targetspot ne fait aujourd'hui plus qu'un. Targetspot propose ainsi aux annonceurs en Europe, aux États-Unis, dans les pays nordiques, en Asie du Sud-Est et en Australie d'accéder à une audience massive et internationale, en s'appuyant sur des outils performants et innovants dans le ciblage audio digital.

La période 2014/2015 a été consacrée à l'intégration des deux plateformes dans un environnement commun ainsi que de deux actifs technologiques acquis en janvier auprès d'AOL, le logiciel de streaming Shoutcast et le player audio historique Winamp. Pour financer cette étape de développement, Llama Group s'est engagé dans un processus de levée de fonds.

Jusqu'à la vente en décembre 2022, le réseau Targetspot a monétisé plusieurs milliers de radios digitales et a agrégé une des principales audiences digitales mondiales. Cette croissance reflète la pertinence d'une offre qui, grâce à la technologie d'une plateforme complète de gestion de la monétisation, permet à la fois aux radios sur Internet et aux radios FM qui possèdent une audience digitale de générer des nouveaux revenus. Depuis 2019, d'autres acteurs ont rejoint le réseau créé par Targetspot : plateformes musicales, audio à la demande et

podcast, mais aussi des nouveaux acteurs de l'audio digital proposant des audiences innovantes tels que les enceintes connectées, le mobile gaming ou encore le text to audio. Le marché du podcast continue sa forte croissance et est devenu un pilier du paysage médiatique mondial. Toutes ces nouvelles habitudes de consommation de l'audio digital offrent aux annonceurs de nouvelles techniques de ciblage qui optimisent les campagnes sur ce support maintenant incontournable.

Durant cette période, dans un marché de la musique en pleine évolution, le Groupe a encore élargi sa position dans l'audio digital avec l'acquisition en 2010 de Jamendo lequel était alors une plateforme d'écoute d'œuvres musicales de compositeurs indépendants non rattachés à des sociétés de gestion de droits classiques pour un usage strictement privé. Fondés sur des licences Creative Commons, l'écoute et le téléchargement de morceaux libres de droits sont gratuits pour un usage privé mais font l'objet d'une commercialisation auprès des professionnels dans un modèle de vente de licences à des conditions tarifaires très attractives comparées à celles proposées par les sociétés de gestion de droits traditionnelles. Les besoins croissants en matière de sonorisation et de synchronisation musicale ont permis une accélération des ventes de licences depuis 2015. Fin 2022, Jamendo fédère plus de 53 000 artistes et héberge près de 700 000 morceaux musicaux dont plus de 300 000 sous le modèle de licensing.

Un événement attendu depuis de nombreuses années est la reconnaissance de Jamendo en tant que société de gestion de droits (IME). Ce statut a été officiellement attribué par le gouvernement Luxembourgeois à Jamendo en février 2019.

La fin de l'année 2022 marque un nouveau tournant pour Llama Group SA avec la vente du pôle Targetspot au groupe néerlandais Azerion.

L'acquisition par Azerion Group SA du pôle Targetspot auprès de Llama Group et des deux autres vendeurs minoritaires, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 euros en trois tranches (2.250.000 euros au closing, 2.014.213,61 euros pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 euros pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M€ (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 € à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M€, payable en actions Azerion.

Grâce à cette vente, Llama Group SA a pour objectif de se concentrer dorénavant sur son pôle Winamp qui comprend les entités Winamp, Jamendo, Bridger et Hotmix.

PRÉSENTATION DE WINAMP

Avec sa remarquable utilisation, sa personnalisation et son attitude irrévérencieuse, Winamp a définitivement changé la manière dont le monde écoutait de la musique dans les années 90. Aujourd'hui, ce lecteur iconique continue d'être très apprécié par une communauté vibrante de 80 millions d'auditeurs à travers le globe. Cependant, avec l'évolution du paysage musical, les besoins tant des amateurs de musique que des artistes ont connu un changement significatif.

The cool gangsta is back again...

Back from the 90s to the NextGen tools of the Music Industry

Today, the iconic player continues to be massively popular with a vibrant community of 80 million listeners around the world.



Winamp visera dès le milieu de l'année 2023 d'offrir une plateforme unique qui s'adresse (1) aux artistes musicaux et (2) aux hyperfans.

En effet, les artistes musicaux rencontrent actuellement de nombreux challenges incluant notamment les difficultés liées à la gestion des multiples mécanismes de monétisation de leur musique ou une gestion du temps de plus en plus critique suite à l'augmentation des tâches administratives à réaliser. De plus, la majorité des artistes considèrent ne pas être rémunéré correctement, d'avoir une visibilité de plus en plus restreinte sur l'utilisation de leurs oeuvres, d'avoir un manque de contrôle sur leur musique et d'être déconnecté de leurs fans à cause des mécanismes des plateformes de streaming actuelles.

De l'autre côté au niveau des fans, on assiste à l'émergence d'un nouveau type de fan de musique. Ces fans souhaitent une participation active à la créativité, un avenir équitable pour les artistes, des expériences hyper personnalisées, des liens significatifs avec les artistes et des communautés dynamiques.

Winamp saisit cette opportunité pour répondre aux besoins évolutifs de ces fans et des artistes.

La gamme de produits Winamp comprendra dès le milieu de l'année 2023 deux produits principaux

- **Winamp for Creators** : Une plateforme unique offrant aux créateurs des services pour monétiser leur musique, y compris les fonctionnalités suivantes :
 - Distribution : Les artistes musicaux peuvent soumettre et diffuser leur création auprès des principaux services de streaming en continu dans le monde entier, directement à partir de la plateforme.
 - Licences : Les artistes musicaux peuvent placer leur musique dans des films, des publicités et des créations des meilleures marques et réalisateurs du monde entier via Jamendo.
 - Droits : Les artistes peuvent prendre le contrôle de leurs droits d'auteur, de compositeur et d'éditeur et percevoir des redevances pour l'utilisation de leur musique via Bridger.
 - Objets de collection numérisables : Les artistes peuvent créer et vendre leur contenu sous forme de NFT.
- **Winamp Player** : Le lecteur emblématique a été réorganisé et intégré à la nouvelle plateforme, offrant une expérience d'écoute musicale sans faille. Ce lecteur permet aux auditeurs d'accéder :

- A la Winamp Fanzone : Une plateforme basée sur l'adhésion où les artistes musicaux créent leurs propres niveaux d'abonnement pour offrir à leurs fans des contenus exclusifs, des expériences et une connexion plus profonde avec l'artiste musical.
- A leurs artistes Winamp,
- A leurs DSP préférés,
- A leur bibliothèque musicale privée,
- A leurs NFTs achetés sur la Fanzone
- A toutes les radios gratuites de Hotmix

Toutes les plateformes sont intégrées dans une plateforme unique qui les régit toutes.

LES PÔLES D'ACTIVITÉ PRINCIPAUX DU GROUPE

PÔLE TARGETSPOT

Le pôle Targetspot se constitue de :

- **Targetspot** : la régie publicitaire Targetspot
- **Shoutcast** : la solution de streaming et de diffusion de podcast.

Suite à la vente de ce pôle d'activité fin 2022, Llama Group SA se focalise sur sa plateforme musicale Winamp et les services qui y sont attachés tels que Jamendo, Bridger et Hotmix.

PÔLE WINAMP

Le pôle Winamp comprend les entités suivantes :

- **Winamp** : Winamp est une plateforme musicale unique décrite ci-dessus qui s'adresse aux artistes musicaux et aux hyperfans ;
- **Bridger** : Bridger est une entité IME (Independent Rights Management Entity). Elle a pour mission de collecter et de distribuer les redevances de droit d'auteur générées sur les services de streaming musical aux auteurs-compositeurs ;
- **Jamendo** : Jamendo est une entreprise de musique en ligne qui offre une plateforme pour les artistes indépendants afin de diffuser leur musique sous licence Creative Commons. Elle a été fondée en 2005. Son siège social est situé à Luxembourg, avec des bureaux en France et en Belgique ;
- **Hotmix** : Hotmix offre un ensemble de radios disponibles sur internet.

Bien qu'ayant des statuts juridiques différents et pouvant officier de manière totalement indépendante, les produits et services de Jamendo, Bridger et Hotmix seront progressivement intégrés dans la plateforme Winamp.

GOUVERNANCE

Ce paragraphe porte sur l'application en 2022 des règles de bonne gouvernance au sein de la société Llama Group SA. Étant donné que Llama Group SA est une société cotée sur le marché Euronext Growth, elle n'est pas en tant que telle soumise au Code Belge De Gouvernance d'Entreprises car elle n'est pas considérée comme une société « cotée » au sens du Code des sociétés et des associations article 1.11.

ACTIONNARIAT DE LLAMA GROUP SA

Llama Group est une société anonyme de droit belge dont le siège social est situé 451 Route de Lennik à 1070 Bruxelles en Belgique. L'action Llama Group est cotée depuis le 30 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth à Paris. Depuis le 20 février 2019, la société a également obtenu une double cotation sur le marché Euronext Growth à Bruxelles.

Au 31 décembre 2022, le capital de Llama Group est composé de 13.041.483 actions et se détaille comme suit :

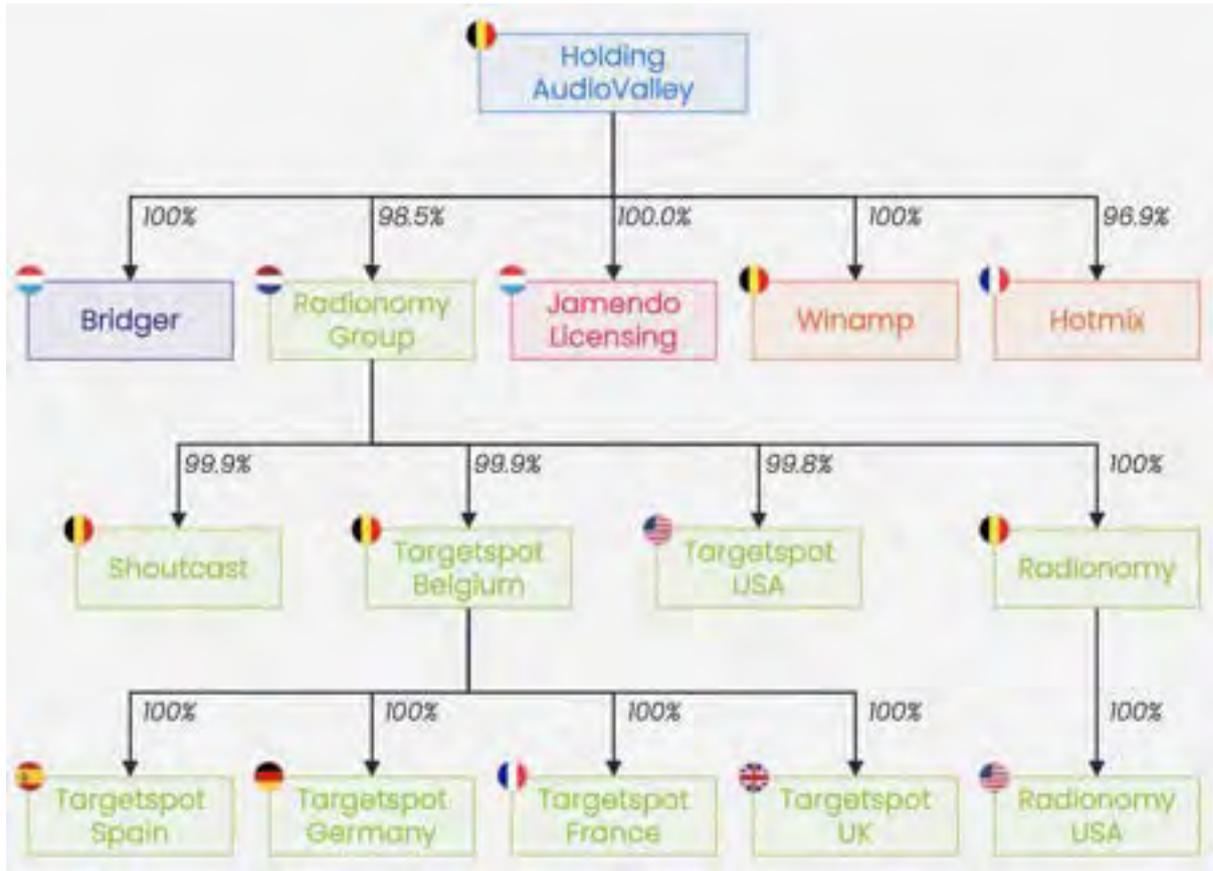
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre droits de vote	% capital	% des droits de vote
Maximum SA (1)	5,377,818	10,755,636	41.24%	57.37%
Alexandre Saboundjian	225,465	447,809	1.73%	2.39%
Sous-Total Alexandre Saboundjian (in)directement	5,603,283	11,203,445	42.97%	59.76%
Public	7,418,721	7,544,355	56.89%	40.24%
Auto-contrôle au 31/12/2022	19,479		0.15%	0.00%
Total	13,041,483	18,747,800	100%	100%

(1) Holding personnel détenu à 100% par Alexandre Saboundjian

La capitalisation boursière d'Llama Group SA s'élève à 7.694.475 EUR au 31 décembre 2022.

STRUCTURE DU GROUPE LLAMA GROUP

Jusqu'au 23 décembre 2022, le groupe Llama Group SA se constituait de 15 entités juridiques distinctes reprises dans le graphique ci-dessous :



Suite à la vente du pôle Targetspot au groupe Azerion, le groupe Llama Group se compose à partir du 23 décembre 2023 de 5 entités :



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'Administration est composé de 3 membres :

- Alexandre Saboundjian, Président du conseil, Fondateur et Administrateur délégué de la société. Après des études d'expert-comptable, Alexandre a démarré sa carrière dans le domaine de la radio FM en créant une radio en 1980 au moment où les radios libres commençaient à s'imposer dans le paysage. Cette radio a ensuite été cédée à RTL en 1992 lors de la création du réseau BelRTL, station de radio généraliste privée belge diffusée en Belgique francophone. Alexandre est ensuite resté près de 3 ans dans le Groupe RTL où il a notamment été en charge du développement des produits spéciaux. Puis, en 1995, il crée Magic Phone, une plateforme de gestion de services interactifs par téléphone (jeu concours, audiotel...) qui compte rapidement de nombreux clients institutionnels comme Eurosport, TF1, Thalys et Club Méditerranée. En 2000, il cède Magic Phone à la société américaine Tellme Networks (devenue filiale de Microsoft en 2007). Il accompagne cette cession en s'installant dans la Silicon Valley. Après l'explosion de la bulle Internet, il revient en Belgique et lance l'activité Storever (ex-MusicMatic) en 2003.
- Camille Saboundjian : Administratrice non exécutive. De formation commerciale, Camille a exercé en France au sein des sociétés Dumez Immobilier et Spie Batignolles de 1987 à 1994 en qualité de Responsable des Ventes pour la commercialisation de programmes immobiliers. En 1995, approchée par un cabinet de recrutement belge, elle s'installe à Bruxelles en qualité de Chief Business Development Officer au sein du Groupe Thomas & Piron Constructions. En 1997, elle crée la société RDV, call-center spécialisée dans la prise de rendez-vous qualifiés dans le B2B. Outre le Club Med, Euler Hermès, Bayard Presse, Renault, Unilever, en 2004 un nouveau client se profile, MusicMatic. Grâce à une collaboration fructueuse, l'activité de MusicMatic sur le territoire belge, puis la France, se développe auprès de grands comptes comme Camaieu, Lonchamp, BMW, Renault etc. Camille décide en 2005 d'apporter une collaboration plus active, devient administratrice de Llama Group et prend la responsabilité du Département Administratif, financier et Ressources Humaines du pôle Storever, puis élargit son champ d'intervention aux entités Radionomy, Jamendo et Hotmixmédiás en sa qualité de Treasury Manager.
- Xavier Faure, Administrateur indépendant depuis le 13 juin 2018. Xavier est actuellement associé de Spring Invest, un fonds d'accélération « RetailTech » qui investit dans la transformation de la distribution selon deux axes : les nouveaux modèles de distribution (Marketplaces, Direct-to-Consumer, Social Media Commerce...) ou les outils de transformation (Paiement, CRM, Logistique, RH, équipement du point de vente ...). Il bénéficie d'une expérience de 20 ans dans le capital investissement et plus particulièrement dans le secteur des technologies de l'information où il a successivement occupé les fonctions de chargé d'affaires chez FPG – Groupe Lazard (1997-1999) et Chrysalead (2001-2002) avant de rejoindre OTC AM en 2002. Il a également fondé une société de logiciels d'infrastructure en Californie en 1999. Diplômé de l'Ecole Polytechnique, Xavier avait démarré sa carrière chez Arthur Andersen (audit).

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2022. Les principaux sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- Approbation des comptes annuels et semestriels et du rapport annuel
- Approbation du budget 2023
- Suivi de la situation de trésorerie et besoin de financement - Stratégie de croissance des différents pôles de la société
- Modification des statuts

- Vente du pôle Targetspot à Azerion

Aucun comité d'audit ou de rémunération n'a été constitué au sein du conseil d'administration.

COMITE EXECUTIF

Alexandre Saboundjian, en tant qu'administrateur délégué, est responsable de la gestion journalière de la société et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration en matière de stratégie, d'exécution et de budget. Dans cette fonction, il dirige et supervise les différents départements centraux ainsi que les 2 pôles d'activité jusqu'à la vente du pôle Targetspot.

En plus de l'administrateur délégué, Alexandre Saboundjian, le Comité Exécutif de Targetspot était composé de 6 autres membres et ce jusqu'à la vente de ce pôle d'activité à Azérian. Les membres de ce comité étaient :

- Mario Cabanas, General Manager de Targetspot
- Alexandre Ouhadi, Chief Revenue Officer de Targetspot
- Sébastien Veldeman, CFO d'AudioValley (jusque Septembre 2022)
- Romain Bonfill, HR Director de Targetspot
- Laurence Henuzet, Operations Director de Targetspot
- Gaetan Denaisse, VP of Engineering de Targetspot

En plus de l'administrateur délégué, Alexandre Saboundjian, le Comité Exécutif de Winamp était composé à fin décembre 2022 de :

- Mathieu Gheysen, Directeur Général de Winamp
- Gaetan Denaisse, CTO de Winamp
- Benedetta Giannini, HR Manager de Winamp
- Thierry Ascarez, CCO de Winamp
- Thomas Verbrugghe, Head of Operations de Winamp
- Benjamin Schueremans, Head of Product de Winamp
- Jocelyn Seilles, Directeur Général de Bridger

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'année 2022 a été marquée par la vente de l'activité Targetspot au groupe néerlandais Azerion.

L'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group (ex-Targetspot SA) et des deux autres vendeurs, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 EUR en trois tranches (2.250.000 EUR au closing, 2.014.213,61 EUR pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 EUR pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M EUR (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 EUR à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M EUR, payable en actions Azerion.

La vente de ce pôle d'activité significatif impacte significativement les états financiers de Llama Group SA ainsi que la lecture de ceux-ci. Dès lors, les chiffres présentés ci-dessous dans le rapport de gestion ne prennent pas en considération les données du pôle d'activité vendu et ne contiennent donc que les activités des entités restantes à savoir Llama Group, Winamp, Jamendo, Bridger et Hotmix. Néanmoins, les informations chiffrées liées au pôle d'activité vendu ont été ajoutées dans une colonne séparée des états financiers pour une meilleure lecture.

Au cours de l'année 2022, le volume d'activité du pôle Winamp est resté stable par rapport à l'année 2021 au niveau du chiffre d'affaires avec une légère diminution de 6%. Ce chiffre d'affaires ne prend en compte en 2022 que les activités de Jamendo et Hotmix puisque les activités de Winamp et Bridger ne génèrent pas encore de revenus et sont en phase de développement ce qui a généré des dépenses supplémentaires. La société Llama Group ne génère quant à elle pas de chiffre d'affaires en tant que société de gestion. La rentabilité opérationnelle (résultat opérationnel courant avant amortissements) du groupe est égale à -6.328 KEUR en 2022. Ce résultat négatif exceptionnel est principalement lié à l'investissement réalisé dans le produit Winamp.

D'un point de vue financement, la société a procédé en mai 2022 à la mise en place d'une obligation non-convertible de 3 M EUR auprès de Patronale Life NV. Celle-ci avait pour objectif d'assurer la continuité des opérations.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Comme indiqué ci-dessus, les chiffres 2022 sont fortement impactés par la vente du pôle Targetspot. Sur l'année 2022, les ventes consolidées de Llama Group se sont élevées à 2.112 k EUR comparativement à 28.305 k EUR l'année précédente. Cette diminution de 93% s'explique par la vente du pôle Targetspot en décembre 2022. Ce pôle générait en effet, plus de 90% du chiffre d'affaires en 2021 et 2022 avant sa vente. Les seules activités restantes générant du chiffre d'affaires étant celles du pôle Winamp incluant les entités Jamendo, et Hotmix. Les entités Winamp et Bridger ne commenceront à générer du chiffre d'affaires qu'à partir de 2023 et Llama Group ne génère pas de chiffre d'affaires en tant que société de gestion

L'activité Winamp qui inclut les entités Winamp, Jamendo, Bridger et Hotmix est restée relativement stable en 2022, avec un chiffre d'affaires de 2.112 k EUR, soit une légère diminution de 6% par rapport à 2021.

Les coûts des ventes représentent 41% du total des ventes en 2022 contre 51,5% en 2021. Ce changement est lié à la vente du pôle Targetspot. En effet, le coût des ventes ne contient plus que les activités du pôle Winamp alors qu'en 2021, les données du pôle Targetspot étaient encore incluses. Néanmoins, si nous comparons

uniquement les informations du pôle Winamp, les coûts des ventes par rapport au total des ventes en 2022 (41%) restent stables par rapport à 2021 (40%)

Les charges salariales, qui incluent uniquement le pôle Winamp ainsi que la société Llama Group sont en augmentation. Ces charges salariales passent à 2.569 k EUR en 2022 par rapport au 1.892 k EUR de 2021 pour les mêmes entités soit une augmentation de 36%.

Les autres charges administratives et commerciales ont fortement augmenté en 2022, en passant de 1.464 k EUR en 2021 pour les entités du pôle Winamp et Llama Group à 6.687 k EUR en 2022 pour les mêmes entités. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation des activités au sein de la société Winamp avec pour objectif de développer son projet de plateforme musicale.

Le résultat opérationnel courant avant amortissements de la société est de -6.328 k EUR alors qu'il était de -26 k EUR fin d'année dernière mais ce chiffre incluait le pôle Targetspot qui avait un résultat opérationnel courant avant amortissement de 1.993 k EUR. Ce résultat opérationnel était de -2.020 k EUR uniquement pour le pôle Winamp et la société Llama Group en 2021. Cette diminution du résultat opérationnel courant avant amortissements est liée principalement aux investissements réalisés pour le développement des activités Winamp.

Les charges d'amortissements se montent à 1.005 k EUR en 2022 contre 4.361 k EUR l'année précédente mais qui incluait le pôle Targetspot. Cette diminution s'explique comme le reste des variations par la vente de l'activité de Targetspot. Les charges d'amortissement restantes dans le pôle Winamp sont principalement les amortissements des droits d'usage et charges de développement des entités Jamendo, Bridger et Hotmix.

Le résultat financier s'élève à 6.064 k EUR et augmente par rapport -2.816 k EUR. Ce résultat financier s'explique par la vente du pôle Targetspot.

Le résultat net de l'exercice se monte à -6.893 k EUR et se compose de -1.268 k EUR de résultat provenant des activités poursuivies soit les activités du pôle Winamp et la société Llama group et de -5.625 k EUR lié au résultat après impôts de l'exercice provenant des activités abandonnées.

BILAN CONSOLIDÉ

Le goodwill de 1.839 k EUR correspond au goodwill enregistré suite à l'acquisition de Jamendo il y a quelques années. Aucune réduction de valeur n'est à réaliser en 2022 suite aux tests effectués

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles s'élève à 5.707 k EUR fin 2022 par rapport à un montant de 22.947 k EUR fin 2021. Ceci s'explique par la sortie des immobilisations incorporelles du pôle Targetspot. Néanmoins, les investissements restants sont constitués essentiellement de charges salariales activées relatives au développement de nos différents outils technologiques dont l'outil Winamp.

Les immobilisations corporelles ont vu leur valeur nette comptable diminuer également de 1.566 k EUR par rapport à 2021. Cette diminution est également due à la vente des activités du pôle Targetspot. Les immobilisations corporelles restantes sont liées principalement à la capitalisation des leasings sur base des règles IFRS 16.

Les immobilisations financières sont en augmentation en 2022 par rapport à 2021. En effet, un montant de 21.729 kEUR est enregistré en 2022. Ce montant correspond principalement aux actifs reçus dans le cadre de la cession du pôle Targetspot et dont les détails sont rappelés dans le rapport d'activité ci-dessus.

Les créances à moins d'un an s'élèvent à 4.413 k EUR par rapport à l'année précédente dont 1.978 k EUR lié à la deuxième tranche de cash à recevoir d'Azerion suite à la vente du pôle Targetspot.

Les actifs de trésorerie s'élevaient à 403 k EUR à fin 2022.

Les capitaux propres consolidés de la société s'élèvent à 9.890 k EUR en 2022 contre 16.633 k EUR à fin 2021.

Les dettes commerciales courantes et autres dettes sont passées de 17.752 k EUR à 6.103 k EUR.

Les passifs financiers courants et non courants se montent à 19.214 k EUR en 2022 par rapport à 17.595 k EUR en 2021, soit une augmentation de 1.619 k EUR par rapport à 2021. Ces passifs financiers sont constitués principalement :

- D'une dette convertible d'environ 8.000 k EUR relatif à l'émission d'obligations convertibles réalisées en juillet 2019. A cela vient s'ajouter montant d'environ 1.398 k EUR de prime de non-conversion et intérêts ;
- D'une dette non-convertibles de 8.000 k EUR relatives à l'émission d'obligations non convertibles réalisées en mars 2020 pour un montant de 5 M EUR et en mai 2022 pour 3 M EUR. Cette dette est sécurisée au 31 décembre 2022 par la mise en gage de 1.166.606 actions émises par Azerion Group NV.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Llama Group SA fait actuellement face à des problèmes qui sont liés à différents événements survenus durant ce premier trimestre 2023.

Au niveau des actifs financiers et comme indiqué plus haut dans ce rapport, Llama Group a pris la décision de céder l'activité Targetspot suite à une proposition reçue directement de la part d'Azerion mais également par la nécessité pour le pôle d'activité Targetspot de rejoindre un acteur d'une taille plus significative. L'année 2022, et particulièrement le 1er semestre, nous a démontré qu'être un acteur de taille moyenne représentait un danger dans un marché publicitaire incertain. La crise et le taux d'inflation agissent directement sur les investissements publicitaires et les annonceurs privilégient dans cette situation les grands acteurs.

La cession de l'activité Targetspot à Azerion, société cotée sur Euronext Amsterdam, avait également pour objectif de pouvoir faire face aux différentes échéances de dettes, principalement les obligations convertibles et non-convertibles, qui pouvaient se présenter durant les prochains exercices, financer nos activités de développement pour le pôle Winamp et laisser un solde positif qui aurait pu être redistribué aux actionnaires.

Pour rappel, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group SA et des 2 autres vendeurs minoritaires, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 euros en trois tranches (2.250.000 euros au closing, 2.014.213,61 euros pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 euros pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M€ (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 € à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M€, payable en actions Azerion.

Le 23 décembre 2022, journée de closing avec Azerion était une étape importante pour notre société. Comme détaillé et expliqué lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Llama Group SA tenue le 9 décembre 2022 et ayant approuvé l'opération de cession du pôle Targetspot à Azerion, nous avons fait travailler plusieurs experts et notamment la banque d'affaires Alantra afin d'évaluer la valeur réelle des actions Azerion qui représentaient une large partie du prix payé. La conclusion était que les actions qui nous ont été remis représentait une réelle valeur avec une possible plus-value dans les prochains mois ou années. Et cela d'autant plus que le contrat prévoit un mécanisme de garantie de cours. Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à descendre fortement pour atteindre 1,3 EUR en mai 2023 soit une

perte de valeur de plus de 80 %. Les causes supposées de cette chute sont liées probablement à deux éléments spécifiques. Le premier élément supposé est l'annonce le 30 décembre 2022, soit une semaine après la réalisation de l'opération de cession, d'un accord conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V., d'un accord d'option de vente avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans.

Cette information ne nous a jamais été transmise lors des négociations, pas plus que lors de la signature ou lors de la période entre la signature et la réalisation de l'opération de cession. Nous considérons qu'Azerion et Principion Holding B.V. auraient dû partager cette information avec nous afin de pouvoir évaluer le prix futur de l'action en connaissance de cause. Llama Group se réserve la possibilité de poursuivre la société Azerion et Principion Holding B.V. pour dol et/ou toute autre qualification juridiquement appropriée à cette situation. Le deuxième élément supposé concerne l'ouverture d'une enquête de l'autorité de marché néerlandaise (*Autoriteit Financiële Markten*) sur des irrégularités dans la négociation des actions d'Azerion liée au respect de l'article 15 du règlement sur les abus de marché et concernant les actionnaires de Principion Holding B.V., y compris Atila Aytekin et Umuk Akpınar, co-directeurs généraux d'Azerion. Cette enquête, dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour, a mené au retrait temporaire d'Atila Aytekin en tant que co-directeur d'Azerion

Au niveau des dettes financières, les conditions de remboursement de l'emprunt obligataire convertible de 8 M EUR émis le 18 juillet 2019 prévoyait une possibilité de remboursement anticipé 1 an avant l'échéance initiale prévue le 18 juillet 2024. Sur les 4 fonds qui possèdent ces obligations, 3 nous ont signifié leur souhait de remboursement anticipé pour une valeur de 7 M EUR en principal augmenté des intérêts et de la prime de non-conversion. Ce remboursement anticipé ne devait poser aucun problème puisque 50 % des titres Azerion reçus dans la transaction était libre d'être vendus afin de faire face à une éventuelle demande de remboursement anticipé. Nous avons fait part aux obligataires qu'au vu de la chute brutale du cours des actions Azerion, un remboursement à l'échéance était impossible. Cet événement qui n'est pas du fait de l'entreprise devait normalement être compris par les obligataires. Ce ne fût malheureusement pas le cas.

Face à cette situation et afin de préserver l'intérêt social de la Société, Llama Group a demandé, à la fin du premier trimestre 2023, au Président du Tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles de nommer un médiateur afin de trouver une solution amiable avec ses créanciers obligataires. Suite à cette nomination, des pourparlers ont été initiés. Malheureusement, cette première phase de discussion n'a pu aboutir à un accord équilibré pour toutes les parties.

Dans un second temps et toujours avec l'objectif de trouver une solution équilibrée pour toutes les parties, Llama Group a demandé la nomination d'un mandataire de justice par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles au début du mois d'avril. Maître Yves Brulard, avocat et déjà nommé comme médiateur dans la première phase de discussion, a ainsi été nommé comme mandataire de justice afin de trouver une solution amiable. Cette procédure confidentielle et offrant plus de pouvoirs que ceux donnés à un médiateur, a permis de réouvrir le dialogue avec les obligataires. Une proposition complète leur a été présentée qui prévoyait notamment plusieurs types de garantie en contrepartie d'un report des échéances. Les négociations n'ont encore une fois pu aboutir.

Dans le même temps, Llama Group a demandé de suspendre son cours temporairement le temps de finaliser un accord avec les obligataires. Ce titre sera réactivé dès la publication des comptes consolidés 2022.

De plus, au début de mois d'avril 2023, un des obligataires a demandé et obtenu auprès d'un tribunal néerlandais une saisie-arrêt conservatoire entre les mains d'Azerion pour toutes les sommes dont elle est redevable à l'égard de Llama Group SA à concurrence d'un montant de près de 2.8 millions d'euros, ce qui a eu pour effet de bloquer le paiement de la deuxième tranche du paiement en numéraire prévue fin avril dans le cadre de la vente du pôle Targetspot à Azerion. Cette saisie a créé un problème réel de financement de nos activités.

Devant ces différents éléments et toujours afin de protéger l'intérêt social de la Société qui avait une dette totale de plus de 20 M EUR, Llama Group a demandé au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif avec un sursis de quatre mois. L'ouverture de cette procédure a été approuvée le 17 mai 2023 par le Tribunal. Cette procédure permet, en d'autres termes, de protéger l'entreprise durant cette période de sursis en gelant notamment l'ensemble de ses dettes qui s'élevaient à environ 20 M Eur au moment de l'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaires dont 18,4 M EUR liées uniquement aux obligations convertibles et non-convertibles.

Concrètement, Llama Group devra préparer et déposer pour le 16 août 2023 au plus tard un plan de réorganisation, qui sera disponible sur le site internet de Llama Group, auprès de ce même Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. L'ensemble des créanciers de Llama Group devront ensuite voter l'approbation de ce plan de réorganisation lors d'une audience le 6 septembre 2023.

D'un point de vue technique, l'approbation de ce plan par les créanciers doit se faire sur base d'une majorité simple en nombre de créanciers et en montant. Toujours d'un point de vue technique, cette procédure de réorganisation judiciaire permet de demander la levée de la saisie-arrêt conservatoire évoquée ci-dessus.

Il est également à noter qu'au cours de la deuxième partie du mois de mai 2023, Llama Group a reçu trois courriers d'Azerion mentionnant leur intention d'obtenir certaines compensations dans le cadre de l'appel à garantie relative à la vente du pôle Targetspot. Compte tenu du caractère très récent de ces courriers, de négociations qui devront se faire dans les deux sens avec Azerion suite à l'existence potentielle de compensations également à l'égard de Llama Group et l'impossibilité à ce stade, de chiffrer l'impact de ces des compensations éventuelles, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes Llama Group au 31 décembre 2022.

Enfin, afin de financer ses opérations durant cette période de sursis, Llama Group a obtenu dans le courant du mois de mai 2023 un financement supplémentaire de 1 M EUR de la part d'un des obligataires existants. En plus de ce financement, un fonds d'investissement a également fait part de son intention de soutenir Llama Group pour le financement de ses activités pour plusieurs millions d'euros dès ce mois de juin 2023.

Compte tenu de la trésorerie disponible au 31 mai 2023 soit 120 k Eur, de la procédure de réorganisation judiciaire en cours et des besoins de financement actuels et futurs liés aux opérations courantes et au développement de son pôle Winamp, la société estime n'être en mesure de faire face à ses échéances au cours des douze prochains mois jusqu'à juin 2024 que moyennant :

1. La levée de la saisie-arrêt et le paiement par Azerion de l'échéance due depuis le 30 avril 2023 sur le prix de cession de l'activité Targetspot fin décembre 2022. Cette échéance s'élève à environ 2 M EUR ;
2. Le paiement par Azerion de l'échéance due en janvier 2024 sur le prix de cession de l'activité Targetspot fin décembre 2022. Cette échéance s'élève à environ 2 M€ ;
3. La vente possible de 637.419 titres Azerion non gagés et encore en portefeuille ;
4. La levée de nouveaux fonds au cours de cette période pour un montant de 2 M€ pour lesquels un accord de principe existe déjà à ce stade avec un fonds d'investissement et pour lesquels d'autres pistes sont encore activement poursuivies.

Le paiement d'Azerion mentionné ci-dessus en (1) est conditionné à la levée d'une saisie-arrêt qui est en cours par voie judiciaire. Si celle-ci ne peut pas encore être considérée comme acquise, la direction a néanmoins bon espoir qu'elle aboutisse avant la fin juillet 2023.

En conclusion, la direction estime sur base de ce qui précède que le financement nécessaire à la continuité des activités a des chances raisonnables d'aboutir d'ici le mois de juin 2024. Néanmoins, les besoins de financement

mentionnés ci-dessus combinés au degré d'avancement inachevé des démarches et aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de susciter des doutes significatifs sur la capacité du groupe de poursuivre son activité.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Toujours afin de préserver l'intérêt social de la société suite aux événements expliqués ci-dessus, Llama Group a vendu durant le premier semestre 2023 une partie des actions Azerion reçues dans le cadre de la vente du pôle Targetspot. Ces actions étaient sous lock-up jusqu'au 24 juin 2023. Llama Group a pu effectuer ces ventes d'actions puisqu'après analyse de la convention de vente avec Azerion, cette convention ne prévoit des pénalités que dans le cadre d'un profit sur la vente de ces actions.

Dans le cadre du prêt supplémentaire de 1 M EUR obtenu de Patronale Life NV en mai 2023 et identifié dans le paragraphe ci-dessus, des gages supplémentaires ont été données. Ceux-ci sont les suivants :

- Gage sur 1.166.606 actions émises par Azerion Group N.V. Ce gage existait déjà au 31/12/2022 ;
- Gage sur fonds de commerce de Winamp SA, le montant de l'inscription étant de EUR 13.000.000 ;
- Gage sur 6.149.999 actions nominatives émises par Winamp SA ;
- Garantie émise par Maximum SA à concurrence de EUR 3.000.000 ;
- Garantie émise par Maximum SA à concurrence de EUR 4.000.000 ;

Enfin, l'obligation convertible de 3 M EUR auprès de Patronale Life NV qui arrivait à échéance au 31 mars 2023 a été postposé à une date ultérieure.

Il n'y a pas d'autres événements importants survenus depuis la clôture autres que ceux indiqués ci-dessus et dans la rubrique précédente intitulée « Principaux risques et incertitudes » pouvant avoir une influence notable sur la société.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de son activité, le Groupe Llama SA continue à développer ses nombreux outils et solutions technologiques.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés. Les autres instruments financiers n'ont pas d'impact financier significatif sur les comptes. La société n'est pas exposée à des risques de crédit et à des risques de recouvrement de créances

Enfin, depuis son introduction en bourse, la société avait conclu un contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupont, via lequel cette dernière peut favoriser la liquidité des transactions en acquérant et en vendant des actions de la société. C'est maintenant la société MIDCAP qui s'occupe de ces activités.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2022

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2022, la variation des provisions se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	4.5	2.112	28.305
Coûts des ventes	4.5	(856)	(14.578)
Charges de personnel	4.5	(2.569)	(9.544)
Autres charges administratives et commerciales	4.5	(6.687)	(4.669)
Autres produits opérationnels	4.5	1.672	458
Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations		(6.328)	(26)
Amortissements et dépréciations	5	(1.005)	(4.361)
Résultat opérationnel courant après amortissements et dépréciations		(7.333)	(4.387)
Autres produits	6	-	-
Autres charges	6	-	(273)
Résultat opérationnel		(7.333)	(4.660)
Gain sur cession/réévaluation de participation		7.517	-
Charges financières		(1.590)	(3.006)
Produits financiers	7	137	193
Quote-part dans le bénéfice net (perte nette) des sociétés mises en équivalence	7	-	-
Résultat avant impôts		(1.269)	(7.473)
Impôts sur les résultats	8	-	1.037
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(1.269)	(6.436)
Activités abandonnées			
Résultat après impôts de l'exercice provenant des activités abandonnées		(5.625)	-
Résultat de l'exercice		(6.894)	(6.436)
Attribuable :			
- Aux participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(23)	(71)
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées		(97)	-
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(120)	(71)
- Aux porteurs des capitaux propres			
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(1.246)	(6.365)
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées		(5.528)	-
Résultat net attribuable aux porteurs des capitaux propres		(6.774)	(6.365)

Aucune variation des provisions n'a été constatée en 2022.

Le 23 décembre 2022, Llama Group SA a pris la décision de céder le pôle d'activité Targetspot à la société néerlandaise Azerion. En conséquence de cette cession, le pôle Targetspot a été classé en tant que "activités abandonnées" dans le compte de résultats consolidé.

En classant le projet en tant que "activités abandonnées" et en incluant ses résultats dans la rubrique correspondante de nos états financiers consolidés, nous visons à fournir une transparence et une clarté dans notre reporting financier. Cela permet à nos actionnaires, investisseurs et autres parties prenantes de comprendre l'impact du désinvestissement sur notre performance financière globale.

De plus, nous indiquons à titre d'information, le compte de résultats consolidé du pôle d'activité vendu.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat de l'exercice	(6.894)	(6.436)
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés par la suite en perte et profit:		
Variation des écarts de conversion	208	139
Correction de valeur sur actions propres	-	-
Effet d'impôt	-	-
Total autres éléments du résultat global, nets d'impôts	208	139
Résultat global total	(6.686)	(6.297)
Attribuable aux:		
Participations ne donnant pas le contrôle	(128)	(76)
Porteurs des capitaux propres	(6.558)	(6.221)

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF				
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Sortie Targetspot
Goodwill	10	1.839	9.240	(7.401)
Immobilisations incorporelles	11	5.707	22.947	(18.742)
Immobilisations corporelles	12	1.651	3.217	(1.964)
Impôts différés actifs	13	-	2.166	(1.112)
Actifs financiers non-courants	15	21.729	81	(17.146)
Total de l'actif non courant		30.926	37.651	(46.366)
Créances commerciales et autres débiteurs	16	4.413	11.576	(49.548)
Impôts et taxes à recevoir		1.243	1.032	(1.792)
Autres actifs courants		16	615	(568)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	403	2.809	(1.396)
Total de l'actif courant		6.075	16.032	(53.304)
Total de l'actif		37.001	53.683	(99.670)
PASSIF & CAPITAUX PROPRES				
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Sortie Targetspot
Capital	18	37.488	37.488	-
Actions propres	18	(63)	(59)	-
Composante capitaux propres de la dette convertible	18	556	556	-
Réserves	19	(28.073)	(21.513)	26.449
Participations ne donnant pas le contrôle	18	(18)	161	690
Total capitaux propres		9.890	16.633	27.138
Passifs financiers non-courants	19	14.882	15.932	15.597
Provisions non-courantes	20	-	218	218
Impôts différés passifs	13	-	-	(560)
Total des passifs non-courants		14.882	16.150	15.256
Dettes commerciales courantes et autres dettes	21	6.103	17.752	38.707
Passifs financiers courants	16	4.332	1.663	16.928
Provisions courantes	20	110	110	-
Impôts et taxes d'exploitation à payer		1.379	1.215	1.696
Autres passifs courants		304	160	(55)
Total des passifs courants		12.228	20.900	57.275
Total du passif et capitaux propres		37.001	53.683	99.670

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Nous indiquons également à titre d'information, le compte de résultats consolidé du pôle d'activité vendu.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice (activités poursuivies)		(1.268)	(6.436)
Résultat des activités abandonnées		(5.625)	-
Charges financières nettes	4	3.371	2.813
Impôts	9	526	(1.037)
Amortissements	12	4.884	4.361
Dotations aux / (reprise de) provisions pour créances douteuses	19	-	119
Dotations aux / (reprise de) autres provisions	20	-	(213)
Palements fondés sur des actions	18	-	1
(Plus) / Moins-valeur sur cession d'actifs		249	272
Productions immobilisées	12	(2.779)	(2.666)
Flux de trésorerie avant les variations des éléments du besoin en fonds de roulement		(8.159)	(2.786)
Diminution / (augmentation) des créances commerciales et autres créances		(12.759)	(4.565)
Augmentation / (diminution) des dettes commerciales et autres dettes		19.096	3.710
Diminution / (augmentation) des autres débiteurs et créditeurs		127	(243)
Variation du besoin en fonds de roulement		5.464	(1.098)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(1.695)	(3.884)
Intérêts reçus		28	-
Impôts sur le résultat payés		-	(89)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		(1.667)	(3.973)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12	(2.921)	(846)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		-	-
Garanties données		200	731
Cession de filiales, nettes de la trésorerie acquise		817	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(1.904)	(115)
Activités de financement			
Emission de nouvelles actions		-	8.098
Acquisitions de participations ne donnant pas de contrôle		0	0
Acquisition / cession d'actions propres	18	(67)	20
Souscription d'emprunts	16	4.195	181
Emission d'emprunt convertible		-	-
Remboursement d'emprunts	15	(18)	(760)
Remboursement de dettes location financement	15	(601)	(495)
Intérêts payés		(2.403)	(1.047)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		1.106	5.997
Variation nette de la trésorerie		(2.465)	1.909
Effet de la variation des taux de change		59	54
Trésorerie nette à l'ouverture	17	2.809	847
Trésorerie nette à la clôture	17	403	2.809

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Comme indiqué dans les rubriques précédentes de ce rapport, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group (ex-Targetspot SA) et des deux autres vendeurs, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 EUR en trois tranches (2.250.000 EUR au closing, 2.014.213,61 EUR pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 EUR pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M EUR (soit 2.782.644 actions Azerion sur

la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 EUR à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M EUR, payable en actions Azerion.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Llama Group										
Etat de variations des capitaux propres consolidés										
	Notes	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Composante capitaux propres de la dette convertible	Réserves et résultat consolidés	Ecart de conversion	Capitaux propres - Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Situation au 31 décembre 2021		28.809	8.679	(59)	556	(21.300)	(213)	16.472	161	16.633
Correction de la réserve d'ouverture (erreur du passé)				-		(2)		(2)	-	(2)
Situation retraitée au 31 décembre 2021		28.809	8.679	(59)	556	(21.302)	(213)	16.470	161	16.631
Résultat de l'exercice						(6.774)		(6.774)	(120)	(6.894)
Autres éléments du résultat global						-	216	216	(8)	208
Résultat global de l'exercice						(6.774)	216	(6.558)	(128)	(6.686)
Paiements fondés sur des actions						-		-	-	-
Augmentation de capital						-		-	-	-
Rachat d'actions propres	18			(4)				(4)		(4)
Variation de périmètre et autres	18,22								(51)	(51)
Situation au 31 décembre 2022		28.809	8.679	(63)	556	(28.076)	3	9.908	(18)	9.890

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Audiovalley SA renommé Llama Group SA depuis janvier 2023 suite à la vente du pôle d'activité Targetspot fin 2022 au groupe néerlandais Azerion Group SA est une société anonyme de droit belge. Son siège social est situé au 451 Route de Lennik à 1070 Bruxelles (Anderlecht) en Belgique. Llama Group est coté sur Euronext Paris et Euronext Bruxelles.

Llama Group est un acteur spécialisé dans le domaine de l'audio digital positionné au carrefour des trois mondes que sont l'édition de contenus, la diffusion, et la monétisation des audiences en croissance continue. Llama Group SA se concentre, depuis fin 2022 et la vente du pôle Targetspot, sur sa plateforme musicale Winamp et ses entités Bridger, Hotmix et Jamendo (voir « Les pôles d'activité principal du Groupe » Page 8).

Les états financiers consolidés présentent la situation comptable, relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 de Llama Group SA et ses filiales (collectivement nommé 'le Groupe') exprimés en milliers d'euro.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (« IFRS ») publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (« IASB »), et telles qu'adoptées par l'Union Européenne en date du 31 décembre 2022 (collectivement « IFRS »). Llama Group n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2022.

2.1 BASE DE PRÉPARATION

Ces comptes consolidés ont été clos le 31 décembre 2022.

Les règles et les méthodes comptables retenues par le groupe au 31 décembre 2022 sont identiques à celles retenues dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2021 et décrites au paragraphe 2 de ces derniers.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'Administration du lundi 12 juin 2023.

2.2 BASE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de Llama Group SA et de ses filiales (collectivement, « le Groupe ») après élimination des rubriques et transactions intragroupe. Le Groupe clôture ses comptes au 31 décembre. Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en euro et a été arrondie au millier le plus proche.

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du groupe à compter de la date de leur prise de contrôle. Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Le périmètre de consolidation figure en Note 22.

Le contrôle défini par la norme IFRS 10 est fondé sur les trois critères suivants à remplir simultanément afin de conclure à l'exercice du contrôle par la société mère :

- La société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités ayant une incidence importante sur les rendements de la filiale ;
- La société mère est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale qui peuvent varier selon la performance de celle-ci ;
- La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur les rendements. Un pouvoir qui ne conduirait pas à cette influence ne pourrait pas être qualifié de contrôle.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Le contrôle est présumé, lorsque Llama Group détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation n'entraîne pas le contrôle.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les méthodes comptables du Groupe. Tous les actifs et passifs intra-groupe, les capitaux propres, les revenus, les charges et les flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du Groupe sont éliminés intégralement lors de la consolidation.

Les transactions réalisées avec des participations ne donnant pas le contrôle sont traitées de la même manière que des transactions réalisées avec les porteurs de capitaux propres de l'entreprise. En cas de modification de la quote-part des capitaux propres des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, le Groupe doit ajuster les valeurs comptables des participations ne donnant pas le contrôle pour refléter la modification des participations respectives dans la filiale. Pour les acquisitions effectuées avec des participations ne donnant pas le contrôle, tout écart entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. En cas de cession ne se traduisant pas par la perte de contrôle à des participations ne donnant pas le contrôle, les profits ou pertes de cession sont également comptabilisés en capitaux propres.

Si le groupe perd le contrôle d'une filiale, tous les actifs (incluant le goodwill) et les passifs, la participation ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres y afférents sont décomptabilisés. Le gain ou la perte résultant de la cession est comptabilisé en compte de résultats consolidé. Les montants précédemment comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global en autres éléments du résultat global, y compris les écarts de conversion antérieurs, sont réinsérés dans le compte de résultats consolidé, à la date à laquelle le contrôle est perdu. Si une participation est maintenue dans la filiale cédée, elle est comptabilisée à sa juste valeur.

2.3 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation les plus importantes pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode comptable de l'acquisition à la date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
- Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) sont évaluées soit à leur juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;
- Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou ci-après « Goodwill ») correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (tous gains ou pertes résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultats) ;
- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, risque d'être déprécié.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de goodwill qui lui est attribuable est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Quand le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité à l'intérieur de cette unité est vendue, le goodwill associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'opération lors de la détermination du gain ou de la perte de l'opération. Les goodwill cédés dans ces circonstances sont évalués en fonction des valeurs relatives de l'activité cédée et de la partie de l'unité génératrice de trésorerie retenue.

La valeur comptable des goodwill relatifs aux entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées et coentreprises.

PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE ET CO-ENTREPRISE

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. Les considérations prises pour déterminer si l'influence est notable ou le contrôle est conjoint, sont similaires à celles nécessaires pour déterminer le contrôle des filiales.

Une coentreprise est une entité dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint et a des droits sur une quote-part des actifs nets de la coentreprise, plutôt que des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence, à partir du moment où l'influence notable ou la situation de coentreprise est établie, et ce jusqu'à la date où elle prend fin.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est comptabilisée au coût lors de la comptabilisation initiale. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net de l'entreprise associée ou la coentreprise après la date d'acquisition.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes des entreprises associées ou des coentreprises excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro et les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements juridiques ou implicites du Groupe au nom de ses entreprises associées ou des coentreprises.

Les états financiers de l'entreprise associée ou de la coentreprise sont préparés sur la même période de référence que ceux du Groupe. Le cas échéant, des ajustements sont apportés pour aligner les méthodes comptables sur celles du Groupe.

Le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation de sa participation nette dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Si c'est le cas, le Groupe calcule le montant de dépréciation comme la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée ou de la coentreprise et sa valeur comptable et la comptabilise en perte comme «quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises» du bénéfice ou de la perte.

CLASSIFICATION : COURANT ET NON-COURANT

L'entité présente séparément dans l'état de la situation financière les actifs courants et non-courants et les passifs courants et non courants. L'entité classe un actif en tant qu'actif courant lorsque :

- Elle s'attend à réaliser l'actif ou qu'elle entend le vendre ou le consommer dans son cycle d'exploitation normal ;
- Elle détient l'actif principalement à des fins de transaction ;
- Elle s'attend à réaliser cet actif dans les douze mois suivant la date de clôture ;
- L'actif se compose de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois après la date de clôture.

L'entité classe tous les autres actifs en actifs non-courants ;

L'entité classe un passif en tant que passif courant lorsque :

- Elle s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- Elle détient le passif principalement à des fins de transaction ;
- Le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture ;
- L'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Les termes d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, résulter en son règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres n'affectent pas son classement.

L'entité classe tous les autres passifs en tant que passifs non-courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés en actifs et passifs non-courants.

MESURE DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu :

- Soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif ;
- Soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Tous les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou divulguée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

- Niveau 1 : Juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Juste valeur fondée sur des données de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1 ;
- Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Le Groupe comptabilise ses produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients lorsque le contrôle des services est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces services.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, tenant compte des modalités de paiement définies contractuellement et excluant toute taxes ou droits. Le Groupe évalue les contrats de revenus en fonction des critères spécifiques afin de déterminer s'il agit à titre de principal ou de mandataire. Le Groupe a déterminé qu'il agit en tant que principal dans tous ses accords de revenus.

Le Groupe comptabilise les produits des services à l'avancement selon des obligations de performance conformes à l'IFRS 15, car le client reçoit et consomme simultanément les avantages qui lui sont fournis. Le Groupe utilise la méthode des « inputs » pour mesurer l'avancement des services car il existe une relation directe entre l'effort du Groupe et le transfert du service au client.

Les prestations de services concernent principalement :

- La vente d'abonnements Créateurs et fans pour la division Winamp ;
- La vente de licences musicales pour la division Jamendo ;
- Gestion des droits d'auteur musicaux pour la division Bridger ;

- La vente d'abonnements premium pour la division Hotmix.
- La vente d'insertions publicitaires (impressions) sur supports digitaux (radios et plateformes) pour le pôle Targetspot selon deux modèles :
 - o Modèle direct : vente directement à des annonceurs, dans quel cas, le montant des produits est celui contractuellement convenu avec l'annonceur.
 - o Modèle indirect : vente via des agences ou régies qui gèrent un portefeuille d'annonceurs, dans quel cas, le montant des produits est celui contractuellement convenu avec l'agence ou régie, (qui est net de la commission d'agence).

MONNAIES ÉTRANGÈRES

TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en compte de résultats de la période à l'exception des écarts sur la conversion des emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur le résultat global directement en capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur doivent être convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée.

ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers des filiales, coentreprises ou sociétés associées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période pour le bilan et au taux de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les différences de change générées sont comptabilisées en « autres éléments du résultat global » en capitaux propres, à la rubrique « écarts de conversion ».

Le taux de change principal qui a été utilisé pour la préparation des états financiers est:

<i>(en euro)</i>	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
1 USD	0,9326	0,8829	0,9486	0,8463
1 GBP	1,1278	1,1901	1,1728	1,165

GOODWILL

Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est irréversible. Voir ci-dessous la politique comptable sur les pertes de valeur des actifs non financiers.

S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation. En cas de dépréciation, c'est la totalité de la participation, et non uniquement le goodwill, qui est dépréciée. Cette perte de valeur comptabilisée au titre de la participation est réversible.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Une immobilisation incorporelle est considérée comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère pour l'entité des entrées nettes de trésorerie.

Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est définie. L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel le Groupe prévoit de consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif. Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle qui n'est pas amortie doit être réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée concernant cet actif. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée doit être comptabilisé comme un changement d'estimation comptable.

La politique appliquée aux actifs incorporels du Groupe consiste en un amortissement selon le mode linéaire en retenant les durées d'utilités estimées comme suite :

Goodwill:	Durée d'utilité indéfinie
Frais de développement:	5 ans
Brevets, et autres droits:	3 ans
Logiciel:	3 ans
Technologies:	10 ans à 15 ans (voir notes 5, 11)

Le profit ou la perte résultant de la cession ou de la mise au rebut d'une immobilisation incorporelle doit être déterminé comme la différence entre le produit net de sortie, le cas échéant, et la valeur comptable de l'actif. Il doit être comptabilisé en résultat net lors de la sortie de l'actif.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DÉVELOPPÉES À L'INTERNE (PRODUCTION IMMOBILISÉE)

Les dépenses de développement doivent être activées lorsque les conditions suivantes sont remplies par l'entité:

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre
- Sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle
- L'entité sait démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables

Pendant la période de développement, l'actif est soumis, annuellement, à un test de dépréciation.

TECHNOLOGIES

Les technologies comprennent des développements internes.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directs ainsi que tous les coûts nécessaires pour mettre l'actif en état de marche. Lorsque des parties significatives d'immobilisations corporelles doivent être remplacées à des intervalles réguliers, le Groupe comptabilise ces parties en tant qu'actifs individuels ayant des durées d'utilité spécifiques et les amortit en conséquence.

De même, l'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilité estimée des actifs comme suit:

Matériel roulant:	2 ans
Equipements et mobiliers	3 à 10 ans
Agencements et aménagememnts	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 ans

La valeur résiduelle, la durée d'utilité et les modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont révisées au moins à chaque fin d'exercice et ajusté de manière prospective, le cas échéant.

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe possède des contrats de location pour des locations de bureaux et pour du matériel roulant. Au début d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps et moyennant une contrepartie. Le Groupe n'a pas de contrat de location en tant que bailleur.

DROITS D'UTILISATION

Le Groupe comptabilise des droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour être utilisé). Les droits d'utilisation sont mesurés à leur prix d'acquisition, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur, et ils sont ajustés en fonction de toute réévaluation des dettes locatives. Le coût des droits d'utilisation comprend le montant comptabilisé pour le passif locatif, les coûts directs initiaux encourus et les paiements locatifs effectués au plus tard à la date de début, moins les avantages reçus. À moins que le Groupe soit raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué au terme de la période de location, les droits d'utilisation comptabilisés sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité ou sur la période de location, selon celle qui est la plus courte. Les droits d'utilisation font l'objet d'une dépréciation.

DETTES LOCATIVES

À la date de début du contrat de location, le Groupe a comptabilisé des dettes locatives évaluées à la valeur actuelle des paiements locatifs devant être effectués durant la période de location. Les paiements locatifs englobent les paiements fixes (càd les paiements fixes par essence), moins les avantages à recevoir, les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux et les montants dont le paiement est attendu en vertu des garanties de valeur résiduelle. Les paiements locatifs comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain et les paiements liés aux pénalités pour résiliation du contrat de location, si la période de location reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résilier le contrat. Les paiements locatifs variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés au titre de charges durant la période pendant laquelle l'événement ou la condition déclenchant le paiement se produit.

Lorsqu'il calcule la valeur actuelle des paiements locatifs, et si le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location n'est pas aisément déterminable, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début de la location. Après la date de début, le montant des passifs locatifs est majoré afin de traduire la capitalisation des intérêts et réduit des paiements locatifs effectués. De plus, la valeur comptable des dettes locatives est réévaluée lorsqu'une modification ou un changement intervient dans la période de location, dans les paiements locatifs fixes par essence ou dans l'évaluation d'achat de l'actif sous-jacent.

CONTRATS DE LOCATION DE COURTE DURÉE ET CONTRATS DE LOCATION PORTANT SUR DES ACTIFS DE FAIBLE VALEUR

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation des contrats de location de courte durée à ses contrats de location de machines et d'outillage (c'est-à-dire les contrats de location dont la période de location est de 12 mois au plus à compter de la date de début et qui n'incluent pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur aux contrats de location d'équipement de bureau considérés comme étant de faible valeur (soit moins de 5.000 EUR). Les paiements locatifs sur les contrats de location de courte durée et les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés au titre de charge de façon linéaire sur la période de location.

PERTE DE VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Groupe analyse au moins une fois par an la valeur comptable de ses actifs corporels et incorporels à durée de vie déterminée, afin d'apprécier s'il existe un indice quelconque de perte de valeur, notamment en cas d'apparition d'indicateurs de performances défavorables. Si un tel indice existe, un test de dépréciation doit être réalisé. Il consiste à comparer la valeur recouvrable à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

La valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est estimée à chaque date de clôture annuelle, indépendamment de tout indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat. Lorsqu'elle porte sur un goodwill, la perte de valeur est définitive et ne peut être reprise au cours d'une période ultérieure.

Dans le cas où il n'est pas possible ou pertinent d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, l'estimation est réalisée au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle cet actif appartient. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée de celles déterminées au travers des deux méthodes suivantes :

- La valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé ou par l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient ;
- La juste valeur diminuée des coûts de la vente calculée selon la méthode des comparables boursiers ou à défaut par référence à des valeurs de transaction récentes sur des actifs comparables.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions qui ressortent des derniers budgets-plans internes disponibles qui couvrent généralement une période de cinq ans. Au-delà de cette période, il est fait application d'un taux de croissance à long terme spécifique à l'activité. Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses clés et d'appréciations pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités. Les flux de trésorerie futurs réels peuvent par conséquent différer des flux prévisionnels estimés tels qu'utilisés pour calculer la valeur d'utilité.

Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôt, propres à chacune des activités, et sont appliqués à des flux de trésorerie après impôt.

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, qui correspond généralement au prix payé, c'est-à-dire le coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition liés. Par la suite, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie d'actif financier à laquelle ils appartiennent.

EVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Ces actifs comprennent les actifs disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés dont la valeur est positive et d'autres actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et du compte de résultat.

I. ACTIFS FINANCIERS MESURES A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (OCI)

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participations non consolidés et d'autres titres ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers décrites ci-après. Les gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en « autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres » jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur. A cette date, le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors en « autres charges et produits

comptabilisés directement en capitaux propres », est transféré dans le compte de résultat en « autres charges et produits financiers ».

II. ACTIFS FINANCIERS MESURES A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT

Les autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent principalement des actifs détenus à des fins de transaction que Llama Group a l'intention de revendre dans un terme proche (valeur mobilière de placement notamment). Les gains et pertes latents sur ces actifs sont comptabilisés en « autres charges et produits financiers ». Ces instruments ne sont pas sujets à des tests de réduction de valeur (pas de calcul de perte de crédit attendues).

III. ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti comprennent les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

DÉCOMPTABILISATION

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il existe un indice que ses actifs financiers se sont dépréciés. Le Groupe utilise la méthode simplifiée pour évaluer la perte de valeur de ses créances clients et autres actifs détenus jusqu'à leur échéance, car ces actifs financiers ne comportent pas de composante financement importante selon la définition qu'en donne IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Par conséquent, le Groupe ne cherche pas à déterminer si le risque de crédit de ces instruments a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Le Groupe comptabilise plutôt une correction de valeur au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus selon les termes du contrat et le total des flux.

Le Groupe a mis au point une matrice de calcul fondée sur l'historique de ses pertes de crédit, ajusté pour prendre en compte de manière prospective des facteurs propres à la contrepartie et l'état général de l'économie. Les pertes de valeur et les reprises subséquentes sont comptabilisées en résultat au montant requis pour que la correction de valeur à la date de clôture corresponde au montant qui doit être comptabilisé en fonction de la politique ci-dessus.

Les actifs financiers soumis à ces règles d'évaluation décrites ici sont les actifs financiers évalués aux coûts amortis, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les créances commerciales.

STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'achat, les coûts de production et les autres coûts d'approvisionnement et de conditionnement.

Le groupe n'a actuellement aucun stock disponible à l'achat ou à la vente.

CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur ; celle-ci correspond en général à la valeur nominale. Les taux de pertes attendues sont décrites dans la note dépréciation d'actifs financiers.

AFFACTURAGE

Le pôle Targetspot a eu recours à un prestataire d'affacturage auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre le groupe et le factor. Par ailleurs, les contrats ne sont pas sans recours pour le factor et stipulent que les créances clients cédées par le groupe et non réglées 90 jours après leur échéance théorique seront « définancées ».

La comptabilisation des opérations d'affacturage du groupe ne remplit pas les critères de déconsolidation selon les normes IFRS, et dès lors, les créances cédées sont conservées à l'actif et une dette du montant reçu du factor est inscrite en passif courant.

Cette procédure d'affacturage n'a été réalisée que par le pôle Targetspot. Le pôle Winamp n'a pas recours à l'affacturage.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et dépôts à vue, les dépôts et prêts dont l'échéancier de remboursement est inférieur à trois mois, les valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur et qui peuvent être aisément converties en disponibilités (cas des SICAV monétaires notamment); elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les placements en actions et obligations ainsi que les dépôts et prêts à échéance supérieure à trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés au bilan dans le poste « Actifs financiers ».

PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les emprunts obligataires et bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers (y compris les billets de trésorerie et les obligations locatives) et les intérêts courus afférents, les découverts bancaires et les instruments financiers dérivés dont la valeur est positive.

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des frais directement attribuables à ces emprunts, puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt. En cas de changement des flux de trésorerie futurs attendus (par exemple, remboursement anticipé non prévu initialement), le coût amorti est ajusté par contrepartie du résultat pour refléter la valeur des nouveaux flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui font, quant à eux, l'objet d'une évaluation à la juste valeur.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON CONVERTIBLE

DÉCOMPTABILISATION

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation qui en découle est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire

DETTES CONVERTIBLES

Les dettes convertibles sont des instruments composés, comprenant un élément de passif et un élément de capitaux propres. A la date d'émission, la juste valeur de l'élément de passif est estimée en utilisant le taux d'intérêt du marché en vigueur pour des dettes similaires non convertibles. La différence entre le produit de l'émission de la dette convertible et la juste valeur de l'élément de passif de l'instrument représente la valeur de l'option incorporée de convertir la dette en capitaux propres du Groupe et est comptabilisée dans les capitaux propres. L'élément de passif financier est évalué au coût amorti jusqu'à son extinction, lors de sa conversion ou de son rachat et est classé en "Dettes" au bilan. La valeur comptable de l'option de conversion incorporée n'est pas réévaluée au cours des années ultérieures.

PROVISIONS

Une provision est reconnue uniquement lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé, il est probable que la dépense sera effectuée, et le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, la provision est évaluée sur base actualisée, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations courantes par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à ce passif. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en « charges financières ».

PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

Des options de souscription d'actions donnant accès au capital de filiale ont été accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe. Ces rémunérations fondées sur des instruments de capitaux sont comptabilisées comme des charges de personnel avec une augmentation correspondante des capitaux propres sur la période au cours de laquelle le service est, le cas échéant, les conditions de performance sont remplies (la période d'acquisition).

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées initialement à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf lorsque cette juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Dans ce cas, elles sont comptabilisées à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, évalués à la date à laquelle l'entreprise obtient les biens ou à laquelle le tiers fournit le service.

IMPÔTS

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires qui apparaissent lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat (méthode du report variable). Les impôts différés sont calculés en application des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront sur les exercices probables au cours desquels les différences temporaires s'inverseront. Conformément à la norme IAS 12, *Impôts sur les résultats*, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Au niveau de chaque entité fiscale (société ou groupe de sociétés adhérentes à un régime d'intégration fiscale), les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et ceux attachés aux crédits d'impôt et déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur utilisation est probable dans un futur prévisible. En règle générale, le montant des actifs d'impôt comptabilisé dans les entités fiscales disposant de déficits reportables

est plafonné au montant des impôts des trois prochains exercices, tel qu'estimé à partir des prévisions de résultats contenues dans les budgets plans établis en fin d'exercice.

Pour les titres mis en équivalence et dans la mesure où l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale représente les résultats accumulés non distribués depuis la date d'acquisition, l'impôt différé est calculé par application du taux d'imposition qui sera supporté par le Groupe lors de la distribution de ces résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils sont générés par des opérations directement enregistrées en capitaux propres auquel cas ils suivent le même traitement comptable.

SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il y a une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe respectera toutes les conditions y afférentes. Lorsqu'une subvention concerne un poste de charge, elle est systématiquement comptabilisée en « Autres produits » au même rythme que les coûts qu'elle est censée compenser. Lorsqu'une subvention porte sur un actif, elle est systématiquement comptabilisée comme produit reporté et comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée d'utilité estimée de l'actif concerné.

2.4. HYPOTHESE DE CONTINUITE EXPLOITATION

Llama Group SA fait actuellement face à des problèmes de liquidité qui sont liés à différents événements survenus durant ce premier trimestre 2023.

Au niveau des actifs financiers, Llama Group a pris la décision de céder l'activité Targetspot suite à une proposition reçue directement de la part d'Azerion, société cotée sur Euronext Amsterdam, mais également par la nécessité pour le pôle d'activité Targetspot de rejoindre un acteur d'une taille plus significative. L'année 2022, et particulièrement le 1er semestre, nous a démontré qu'être un acteur de taille moyenne représentait un danger dans un marché publicitaire incertain. La crise et le taux d'inflation agissent directement sur les investissements publicitaires et les annonceurs privilégient dans cette situation les grands acteurs.

La cession de l'activité Targetspot à Azerion avait également pour objectif de pouvoir faire face aux différentes échéances de dettes, principalement les obligations convertibles et non-convertibles, qui pouvaient se présenter durant les prochains exercices, financer nos activités de développement pour le pôle Winamp et laisser un solde positif qui aurait pu être redistribué aux actionnaires.

Pour rappel, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group SA et des 2 autres vendeurs minoritaires, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 euros en trois tranches (2.250.000 euros au closing, 2.014.213,61 euros pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 euros pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M€ (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 € à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M€, payable en actions Azerion.

Le 23 décembre 2022, journée de closing avec Azerion était une étape importante pour notre société. Comme détaillé et expliqué lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Llama Group SA tenue le 9 décembre 2022 et ayant approuvé l'opération de cession du pôle Targetspot à Azerion, nous avons fait travailler plusieurs experts et notamment la banque d'affaires Alantra afin d'évaluer la valeur réelle des actions Azerion

qui représentaient une large partie du prix payé. La conclusion était que les actions qui nous ont été remis représentait une réelle valeur avec une possible plus-value dans les prochains mois ou années. Et cela d'autant plus que le contrat prévoit un mécanisme de garantie de cours. Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à descendre fortement pour atteindre 1,3 EUR en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %.

Les causes supposées de cette chute sont liées probablement à deux éléments spécifiques. Le premier élément supposé est l'annonce le 30 décembre 2022, soit une semaine après la réalisation de l'opération de cession, d'un accord conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V., d'un accord d'option de vente avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans.

Cette information ne nous a jamais été transmise lors des négociations, pas plus que lors de la signature ou lors de la période entre la signature et la réalisation de l'opération de cession. Nous considérons qu'Azerion et Principion Holding B.V. auraient dû partager cette information avec nous afin de pouvoir évaluer le prix futur de l'action en connaissance de cause. Llama Group se réserve la possibilité de poursuivre la société Azerion et Principion Holding B.V. pour dol et/ou toute autre qualification juridiquement appropriée à cette situation. Le deuxième élément supposé concerne l'ouverture d'une enquête de l'autorité de marché néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten) sur des irrégularités dans la négociation des actions d'Azerion liée au respect de l'article 15 du règlement sur les abus de marché et concernant les actionnaires de Principion Holding B.V., y compris Atilla Aytekin et Umut Akpınar, co-directeurs généraux d'Azerion. Cette enquête, dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour, a mené au retrait temporaire d'Atilla Aytekin en tant que co-directeur d'Azerion

Au niveau des dettes financières, les conditions de remboursement de l'emprunt obligataire convertible de 8 M EUR émis le 18 juillet 2019 prévoyait une possibilité de remboursement anticipé 1 an avant l'échéance initiale prévue le 18 juillet 2024. Sur les 4 fonds qui possèdent ces obligations, 3 nous ont signifié leur souhait de remboursement anticipé pour une valeur de 7 M EUR en principal augmenté des intérêts et de la prime de non-conversion. Ce remboursement anticipé ne devait poser aucun problème puisque 50 % des titres Azerion reçus dans la transaction était libre d'être vendus afin de faire face à une éventuelle demande de remboursement anticipé. Nous avons fait part aux obligataires qu'au vu de la chute brutale du cours des actions Azerion, un remboursement à l'échéance était impossible. Cet évènement qui n'est pas du fait de l'entreprise devait normalement être compris par les obligataires. Ce ne fût malheureusement pas le cas.

Face à cette situation et afin de préserver l'intérêt social de la Société, Llama Group a demandé, à la fin du premier trimestre 2023, au Président du Tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles de nommer un médiateur afin de trouver une solution amiable avec ses créanciers obligataires. Suite à cette nomination, des pourparlers ont été initiés. Malheureusement, cette première phase de discussion n'a pu aboutir à un accord équilibré pour toutes les parties.

Dans un second temps et toujours avec l'objectif de trouver une solution équilibrée pour toutes les parties, Llama Group a demandé la nomination d'un mandataire de justice par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles au début du mois d'avril. Maître Yves Brulard, avocat et déjà nommé comme médiateur dans la première phase de discussion, a ainsi été nommé comme mandataire de justice afin de trouver une solution amiable. Cette procédure confidentielle et offrant plus de pouvoirs que ceux donnés à un médiateur, a permis de réouvrir le dialogue avec les obligataires. Une proposition complète leur a été présentée qui prévoyait notamment plusieurs types de garantie en contrepartie d'un report des échéances. Les négociations n'ont encore une fois pu aboutir.

Dans le même temps, Llama Group a demandé de suspendre son cours temporairement le temps de finaliser un accord avec les obligataires. Ce titre sera réactivé dès la publication des comptes consolidés 2022.

De plus, au début de mois d'avril 2023, un des obligataires a demandé et obtenu auprès d'un tribunal néerlandais une saisie-arrêt conservatoire entre les mains d'Azerion pour toutes les sommes dont elle est redevable à l'égard de Llama Group SA à concurrence d'un montant de près de 2.8 millions d'euros, ce qui a eu pour effet de bloquer le paiement de la deuxième tranche du paiement en numéraire prévue fin avril dans le cadre de la vente du pôle Targetspot à Azerion. Cette saisie a créé un problème réel de financement de nos activités.

Devant ces différents éléments et toujours afin de protéger l'intérêt social de la Société qui avait une dette totale de plus de 20 M EUR, Llama Group a demandé au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif avec un sursis de quatre mois. L'ouverture de cette procédure a été approuvée le 17 mai 2023 par le Tribunal. Cette procédure permet, en d'autres termes, de protéger l'entreprise durant cette période de sursis en gelant notamment l'ensemble de ses dettes qui s'élevaient à environ 20 M Eur au moment de l'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaires dont 18,4 M EUR liées uniquement aux obligations convertibles et non-convertibles.

Concrètement, Llama Group devra préparer et déposer pour le 16 août 2023 au plus tard un plan de réorganisation, qui sera disponible sur le site internet de Llama Group, auprès de ce même Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. L'ensemble des créanciers de Llama Group devront ensuite voter l'approbation de ce plan de réorganisation lors d'une audience le 6 septembre 2023.

D'un point de vue technique, l'approbation de ce plan par les créanciers doit se faire sur base d'une majorité simple en nombre de créanciers et en montant. Toujours d'un point de vue technique, cette procédure de réorganisation judiciaire permet de demander la levée de la saisie-arrêt conservatoire évoquée ci-dessus.

Il est également à noter qu'au cours de la deuxième partie du mois de mai 2023, Llama Group a reçu trois courriers d'Azerion mentionnant leur intention d'obtenir certaines compensations dans le cadre de l'appel à garantie relative à la vente du pôle Targetspot. Compte tenu du caractère très récent de ces courriers, de négociations qui devront se faire dans les deux sens avec Azerion suite à l'existence potentielle de compensations également à l'égard de Llama Group et l'impossibilité à ce stade, de chiffrer l'impact de ces des compensations éventuelles, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes Llama Group au 31 décembre 2022.

Enfin, afin de financer ses opérations durant cette période de sursis, Llama Group a obtenu dans le courant du mois de mai 2023 un financement supplémentaire de 1 M EUR de la part d'un des obligataires existants. En plus de ce financement, un fonds d'investissement a également fait part de son intention de soutenir Llama Group pour le financement de ses activités pour plusieurs millions d'euros dès ce mois de juin 2023.

Compte tenu de la trésorerie disponible au 31 mai 2023 soit 120 k€, de la procédure de réorganisation judiciaire en cours et des besoins de financement actuels et futurs liés aux opérations courantes et au développement de son pôle Winamp, la société estime n'être en mesure de faire face à ses échéances au cours des douze prochains mois jusqu'à juin 2024 que moyennant :

1. La levée de la saisie-arrêt et le paiement par Azerion de l'échéance due depuis le 30 avril 2023 sur le prix de cession de l'activité Targetspot fin décembre 2022. Cette échéance s'élève à environ 2 M€ ;
2. Le paiement par Azerion de l'échéance due en janvier 2024 sur le prix de cession de l'activité Targetspot fin décembre 2022. Cette échéance s'élève à environ 2 M€ ;
3. La vente possible de 637.419 titres Azerion non gagés et encore en portefeuille ;

4. La levée de nouveaux fonds au cours de cette période pour un montant de 2 M€ pour lesquels un accord de principe existe déjà à ce stade avec un fonds d'investissement et pour lesquels d'autres pistes sont encore activement poursuivies.

Le paiement d'Azerion mentionné ci-dessus en (1) est conditionné à la levée d'une saisie-arrêt qui est en cours par voie judiciaire. Si celle-ci ne peut pas encore être considérée comme acquise, la direction a néanmoins bon espoir qu'elle aboutisse avant la fin juillet 2023.

En conclusion, la direction estime sur base de ce qui précède que le financement nécessaire à la continuité des activités a des chances raisonnables d'aboutir d'ici le mois de juin 2024. Néanmoins, les besoins de financement mentionnés ci-dessus combinés au degré d'avancement inachevé des démarches et aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de susciter des doutes significatifs sur la capacité du groupe de poursuivre son activité.

2.5. NOUVELLES NORMES IFRS APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

Normes et interprétation	Thème	Date d'entrée en vigueur
	Améliorations annuelles aux IFRS (Cycle 2018-2020)	1 ^{er} janvier 2022
Amendements à IFRS 3	<i>Regroupements d'entreprises – Référence au Cadre Conceptuel</i>	1 ^{er} janvier 2022
Amendements à IAS 16	<i>Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue</i>	1 ^{er} janvier 2022
Amendements à la norme IAS 37	<i>Provisions, Passifs Eventuels et Actifs Eventuels – Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat</i>	1 ^{er} janvier 2022

Les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC et les amendements des anciennes normes et interprétations, s'appliquant pour la première fois en 2022, n'ont pas eu un impact direct significatif sur les chiffres rapportés par le Groupe.

2.6 NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Les normes et interprétations qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur, à la date de publication des états financiers du groupe, sont décrites ci-dessous. Le groupe a l'intention d'appliquer ces normes et interprétations, le cas échéant, à partir de leur date d'application.

Normes et interprétation	Thème	Date d'entrée en vigueur
Amendements à IAS 1	<i>Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants et non-courants</i>	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IAS 8	<i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition du terme « significatif »</i>	1 ^{er} janvier 2023
Amendements à IAS 12	<i>Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction – Impôts sur le résultat</i>	1 ^{er} janvier 2023
IFRS 17	Contrats d'Assurances	1 ^{er} janvier 2023

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation ces normes et interprétations nouvelles ou amendées. Le Groupe poursuit son analyse de l'impact éventuel de ces nouvelles normes et interprétations. L'application future des normes et interprétations nouvelles ou amendées dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2023 ne devrait pas avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

3. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et des montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées.

Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres sources clés d'incertitude des estimations à la date de clôture, qui comportent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites ci-dessous. Le Groupe a basé ses hypothèses et estimations sur les paramètres disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Toutefois, les circonstances et hypothèses existantes concernant les développements futurs peuvent changer en raison de changements du marché ou de circonstances indépendantes de la volonté du Groupe. De tels changements sont reflétés dans les hypothèses lorsqu'elles se produisent.

Les principales estimations et appréciations retenues concernent :

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

L'évaluation et la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles: Le test de dépréciation du groupe à l'égard du goodwill se fonde sur les estimations en interne de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et recourt à des modèles d'évaluation comme la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses sur lesquelles la direction a fondé sa détermination de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comprennent les estimations visant les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux d'impôt. Lorsque les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation, la détermination de la valeur recouvrable des actifs exige que la direction recoure à des estimations, facteur qui peut avoir une incidence significative sur les valeurs respectives et, en fin de compte, sur le montant de toute dépréciation. Comme il s'agit d'estimation, il peut s'avérer que les flux effectivement dégagés sur ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales.

RECOUVRABILITÉ DE L'ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir et de la stratégie fiscale. De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement important. Si les résultats fiscaux futurs du groupe s'avéraient sensiblement différents de ceux anticipés, le groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du groupe.

TRANSACTION DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

L'estimation de la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions nécessite la détermination du modèle d'évaluation le plus approprié, qui dépend des termes et conditions de la convention. Cette estimation exige également de déterminer les intrants les plus appropriés au modèle d'évaluation, y compris la durée de vie prévue de l'option d'achat d'actions ou du droit d'appréciation, la volatilité et le rendement en dividendes et de formuler des hypothèses à leur sujet.

HYPOTHÈSE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que le Groupe est en situation de continuité d'exploitation et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. Ainsi il est supposé que le Groupe n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités, ni de réduire de façon importante la taille de ses activités. Une description détaillée de la situation est expliquée dans le chapitre « Principaux Risques et Incertitudes »

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugements pour définir et appliquer les principes et méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des transactions ;
- Sont complets dans tous leurs aspects significatifs.

4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 *Segments opérationnels*, l'information par segment opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe. Les informations données par segment opérationnel se basent sur les informations internes utilisées par le principal décideur opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière d'allocation de ressources et d'évaluation de la performance des segments. Le principal décideur opérationnel du Groupe est le conseil d'administration.

Les principales activités des métiers de Llama Group sont regroupées au sein des secteurs opérationnels suivants

- **Winamp**: La mission de Winamp est de responsabiliser les créateurs et les fans, de leur donner plus de contrôle et de transparence sur la propriété et l'utilisation de leur musique, tout en offrant la meilleure expérience d'écoute en ligne. Winamp offrira aux créateurs de nouvelles opportunités et de nouvelles façons d'interagir avec leur public. L'ambition est de démarrer une nouvelle ère du business model/économie de la musique en ayant à nouveau un contact direct entre les deux parties incluant divers services tels que Fanzone, Distribution, Licensing, Right management, etc.
- L'activité anciennement dénommée **Jamendo** est désormais incluse dans le pôle Winamp (Plateforme d'écoutes et de téléchargements de titres musicaux libres de droits pour un usage privé, mais payant dans le cadre d'un usage commercial dans le cadre de licences Creative Commons. Le chiffre d'affaires est constitué du revenu de la commercialisation on-line et offline de morceaux musicaux à travers la vente de licence. Le coût des ventes représente la part rétrocédée aux artistes sur la vente de ces licences) ;
- **Targetspot**: Plateforme de commercialisation publicitaire de l'audience générée par des web radios créées avec les outils techniques proposés par Radionomy, par des radios qui utilisent la technologie de streaming de Shoutcast et des radios qui ont un accord de commercialisation avec la régie TargetSpot. L'ensemble du revenu provient de la régie TargetSpot qui commercialise directement aux Etats-Unis et en France et indirectement sur d'autres zones géographiques, l'espace digital disponible auprès des annonceurs. Le coût des ventes est principalement représenté par les rétrocessions aux éditeurs/broadcasters;

Le conseil d'administration a conclu que le lecteur des états financiers du Groupe bénéficierait de la distinction des activités opérationnelles des autres activités et a dès lors décidé de publier séparément les activités corporate du Groupe dans la colonne "Corporate". Les transactions inter-secteurs sont généralement réalisées sur la base de conditions de marché.

Le conseil d'administration examine en interne la performance des secteurs du Groupe sur base d'un certain nombre de mesures dont les plus importantes sont le chiffre d'affaires, la marge brute, le résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations et l'EBITDA. L'EBITDA est calculé comme le résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations majoré des autres produits et charges non courants.

Les résultats des segments et la réconciliation vers l'EBITDA pour les exercices clôturés les 31 décembre 2022 et 2021 sont respectivement détaillés ci-après :

31/12/2022				
(en milliers d'euros)	Winamp	Targetspot	Corporate	Total
Chiffre d'affaires	2.112		-	2.112
Coûts des ventes	(856)		-	(856)
Marge brute	1.256		-	1.256
Charges de personnel	(1.907)		(662)	(2.569)
Autres charges administratives et commerciales	(4.706)		(1.981)	(6.687)
Autres Charges / produits opérationnels	224		1.448	1.672
Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations	(5.133)		(1.195)	(6.328)
Autres produits et charges	-		-	-
EBITDA	(5.133)		(1.195)	(6.328)

31/12/2021				
(en milliers d'euros)	Winamp	Targetspot	Corporate	Total
Chiffre d'affaires	2.245	26.060	-	28.305
Coûts des ventes	(909)	(13.668)	-	(14.577)
Marge brute	1.336	(12.392)	-	(11.056)
Charges de personnel	(1.641)	(7.652)	(251)	(9.544)
Autres charges administratives et commerciales	(1.197)	(2.747)	(267)	(4.211)
Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations	(1.502)	1.993	(518)	(27)
Autres produits et charges	(2)	(6)	(266)	(274)
EBITDA	(1.503)	1.987	(784)	(300)

DÉTAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par métier

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Targetspot		26.060
Winamp	2.112	2.271
Eliminations des opérations intersegment		(26)
Total du chiffre d'affaires	2.112	28.305

Chiffre d'affaires par nature

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Régie publicitaire		25.732
Vente de licences (musique)	2.112	2.271
Autres		328
Eliminations des opérations intersegment		(26)
Total du chiffre d'affaires	2.112	28.305

INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires consolidé par pays réalisé par le Groupe:

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Belgique	-	1.347
Europe (hors Belgique)	2.112	7.149
Etats-Unis		18.729
Reste du monde		1.079
Chiffre d'affaires	2.112	28.305

Le poids du principal client dans le chiffre d'affaires consolidé est de 25,01% en 2022 et de 22,63% en 2021. Le poids des 10 principaux clients dans le chiffre d'affaires consolidé est de 36,61% en 2022 et de 69,07% en 2021 (Voir note 15).

INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES DES IMMOBILISATIONS ET DU GOODWILL

Les tableaux ci-dessous présentent les immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que le goodwill consolidé par pays réalisé par le Groupe :

Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Belgique	1.609	1.466
Europe (hors Belgique)	42	175
Etats-Unis		1.571
Reste du monde		5
Total des immobilisations corporelles	1.651	3.217

Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Belgique	3.429	6.427
Europe (hors Belgique)	2.278	16.370
Etats-Unis		150
Reste du monde	-	-
Total des immobilisations incorporelles	5.707	22.947

Goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Belgique	1.839	1.839
Europe (hors Belgique)		7.401
Etats-Unis	-	-
Reste du monde	-	-
Total du goodwill	1.839	9.240

5. CESSIION DU POLE TARGETSPOT

Comme indiqué dans les rubriques précédentes de ce rapport, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group (ex-Targetspot SA) et des deux autres vendeurs, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 EUR en trois tranches (2.250.000 EUR au closing, 2.014.213,61 EUR pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 EUR pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M EUR (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 EUR à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M EUR, payable en actions Azerion. Celui-ci n'est pas comptabilisé à fin 2022.

Suite à cette cession, le pôle Targetspot (incluant toutes les filiales) a été déconsolidé et classé comme « activité abandonnée » dans le compte de résultat consolidé en 2022.

L'impact de la cession sur l'état de la situation financière et les résultats de Targetspot pour l'année 2022 sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	26.542	26.060
Résultat opérationnel provenant des activités abandonnées	(1.182)	(1.872)
Résultat financier provenant des activités abandonnées	(3.919)	
Résultat avant impôts provenant des activités abandonnées	(5.101)	(2.329)
Impôts sur les résultats	526	1.039
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées	(5.627)	(1.290)

Pôle Targetspot	
(en milliers d'euros)	31/12/2022
Goodwill	7,401
Immobilisations incorporelles	18,742
Immobilisations corporelles	1,964
Participation dans des entreprises associées	-
Impôts différés actifs	1,112
Actifs financiers non courants	17,146
Actifs détenus en vue de la vente	-
Total de l'actif non courant	48,365
Stocks	-
Créances commerciales et autres débiteurs	49,548
Impôts et taxes à recevoir	1,792
Autres actifs courants	568
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,398
Total de l'actif courant	53,304
Passifs financiers non courants	(15,597)
Provisions non courantes	(218)
Impôts différés passifs	360
Autres passifs non courants	-
Total des passifs non courants	(15,256)
Dettes commerciales courantes et autres dettes	(38,707)
Passifs financiers courants	(16,928)
Provisions courantes	-
Impôts et taxes d'exploitation à payer	(1,686)
Autres passifs courants	55
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	-
Total des passifs courants	(57,275)
Actifs et passifs nets identifiables	27,138

6. DÉTAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Régie publicitaire		25.732
Vente de licences (musique)	2.112	2.245
Autres		328
Total du chiffre d'affaires	2.112	28.305

Coût des ventes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Rétrocessions artistes	816	908
Rétrocession régie/broadcasters	40	13.925
Droits d'auteurs et droits voisins		(487)
Autres coûts des ventes		229
Total des coûts des ventes	856	14.346

Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	1.648	7.644
Charges sociales	643	1.441
Autres	277	460
Total des charges de personnel	2.569	9.544

Autres charges administratives et commerciales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Frais de prestations de services	2.175	1.298
Frais commerciaux et de marketing	353	415
Frais administratifs	3.145	2.324
Loyers	178	237
Autres	836	394
Total des autres charges administratives et commerciales	6.687	4.668

Les autres charges administratives et commerciales sont passées de 4.668 k EUR en 2021 à 6.687 k EUR en 2022 soit une augmentation de 2.019 k Eur. Cette augmentation est liée majoritairement à une augmentation des honoraires consultants en 2022 afin de permettre le développement de la plateforme Winamp.

Dépréciations et amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles "Technologies"		2.075
Dotation aux amortissements sur autres immobilisations incorporelles	641	1.502
Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles	364	784
Total des amortissements et dépréciations	1.005	4.361

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles 2022 est majoritairement imputable à l'application de la norme IFRS 16 - contrat de location (voir notes 2.3, 11, 12, 15). Ce montant n'inclut que le pôle Winamp et Llama Group alors que l'année précédente, la partie Targetspot était également comprise. (voir note 14)

Les autres immobilisations incorporelles ne comprennent que les amortissements liés à la capitalisation des frais de développement interne.

7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Autres produits et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Autres produits	-	-
Autres charges	-	273
Total des autres produits et charges	-	273

Il n'y a pas d'autres produits et charges en 2022 au niveau du pôle Winamp.

8. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Charges financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts	1.511	2.704
Pertes de change	12	172
Autres frais financiers	67	130
Total des charges financières	1.590	3.006

Les intérêts se composent principalement des intérêts sur les obligations convertibles et non-convertibles pour un montant de 944 k EUR, sur les primes de non-conversion et d'un montant de 112 k EUR lié à l'application IFRS 16 – Contrat de location (voir notes 2.3, 11, 12, 14, 15).

Produits financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts	138	
Gains de change	(5)	90
Autres produits financiers	4	103
Total des produits financiers	137	193

9. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultat se détaillent comme suit :

Impôts sur le résultat <i>(en milliers d'euros)</i>	2022			2021		
	National	Etranger	Total	National	Etranger	Total
Charge d'impôt net sur le revenu	-	-	-	(2)	2	-
Charge d'impôts de la période	-	-	-	(2)	2	-
Charge nette d'impôt différé	-	-	-	(1.125)	88	(1.037)
Relative aux modifications de taux d'imposition	-	-	-	(1.125)	94	(1.031)
Comptabilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	-	-	-	-	(6)	(6)
Autres charges d'impôt différé	-	-	-	-	-	-
Total des charges (produits) d'impôt sur le résultat	-	-	-	(1.127)	90	(1.037)

Le rapprochement entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition moyen est résumé ci-dessous.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Résultat comptable avant impôts <i>(Quote-part dans le résultat net des sociétés MEE)</i>	(1.269)	(7.473)
Résultat comptable avant impôts et avant quote-part des MEE	(1.269)	(7.473)
Taux d'imposition légal	25,5%	25,5%
Charge d'impôt théorique	(324)	(1.906)
Différence des taux d'impôt sur le résultat liés aux différents pays		(119)
Impact du changement de taux d'impôt futurs		
Charges non déductibles		85
Comptabilisation d'impôts différés actifs sur des pertes fiscales des années précédentes		2.343
Utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues		(1.510)
Autres différences permanentes	324	70
Impôts sur le résultat	0	(1.037)
Taux effectif de l'impôt	0%	54%

10. RÉSULTAT PAR ACTION

La perte par action de base est calculée en divisant la perte nette imputable aux porteurs d'actions ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La perte par action diluée est calculée en divisant la perte nette imputable aux porteurs d'actions ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, compte tenu de l'incidence des actions ordinaires en circulation potentiellement dilutives au cours de l'exercice. Cette méthode exige que la perte par action diluée soit calculée comme si la totalité des actions ordinaires potentiellement dilutives avaient été exercées à l'ouverture de l'exercice ou à la date d'émission si cette date est postérieure, selon le cas.

Llama Group a émis des options de souscription d'actions à certains employés, des droits de souscription (warrants) à l'actionnaire et a contracté une dette convertible. Ces éléments ont un effet potentiellement dilutif (voir Note 19), a contracté.

Le tableau suivant présente les données sur le revenu et les parts utilisées dans les calculs du BPA de base et dilué :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Résultat net attribuable aux porteurs des capitaux propres	(6.774)	(6.365)
Charge d'intérêt de la dette convertible, nette d'impôt	608	1.520
Résultat net dilué attribuable aux porteurs des capitaux propres	(4.845)	(4.845)
Actions		
<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le BPA de base	13.041	12.292
Impact de la dette convertible	1.451	1.451
Impact des warrants à l'actionnaire		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté dilué	14.492	13.743
<i>(en euro)</i>		
Bénéfice par action de base	(0,52)	(0,52)
Bénéfice par action dilué	(0,52)	(0,52)

La dépense d'intérêts afférente à l'obligation convertible pour l'exercice 2022 s'élève à 480 k EUR, à laquelle s'ajoute un ajustement de 128 k EUR pour la non-conversion.

11. GOODWILL

La variation du goodwill s'analyse comme suit :

Goodwill - variation	
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Valeur brute au 01/01/2021	9.240
Augmentation - Regroupement d'entreprises	-
Valeur brute au 31/12/2021	9.240
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Valeur brute au 01/01/2022	9.240
Diminution - Regroupement d'entreprises	(7.401)
Valeur brute au 31/12/2022	1.839

Les tests de dépréciation de valeur portant sur les écarts d'acquisition (goodwill) sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs ont été alloués. Le découpage du Groupe par UGT correspond aux segments suivis par le management pour la gestion interne.

Le tableau suivant récapitule au 31 décembre 2022, la valeur comptable des goodwill répartis par UGT :

Goodwill - composition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Goodwill	1.839	9.240
Winamp	1.839	1.839
Targetspot		7.401

Le Groupe a réalisé son test de dépréciation de valeur annuel du goodwill, et a conclu, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, qu'aucune perte de valeur n'était nécessaire pour les exercices 2022 sur le goodwill.

La méthodologie du test de dépréciation utilisée par le Groupe est conforme à la norme IAS 36, selon laquelle une juste valeur diminuée des coûts de vente et une valeur d'utilité sont prises en compte. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, méthode dite des « discounted cash flows » ou « DCF », en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérente avec le budget de l'année suivante et les prévisions les plus récentes préparées par le management.

En général, les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans les calculs de la valeur d'utilité (flux de trésorerie libres actualisés) sont les suivants:

- Les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à moyen terme (5 ans) élaboré par la direction, en s'appuyant sur les principales hypothèses clefs suivantes: résultat opérationnel avant amortissement et dépenses d'investissement, besoin en fonds de roulement, sur base d'informations internes et d'hypothèses de croissance de marché;
- Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés; Le taux de croissance perpétuelle utilisé dépasse légèrement la croissance attendue du PIB sur les marchés du groupe, soutenu par l'hypothèse selon laquelle la croissance de l'audio digital sera soutenue par la modification des habitudes de consommation des contenus audio.
- Le taux d'actualisation des flux retenu est déterminé en utilisant des taux appropriés à la nature des activités basé sur des données de marché disponibles pour un groupe de pairs. Il intègre, outre la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques de l'UGT pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées

Les hypothèses principales utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables sont les suivants

	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Jamendo	20,20%	2,50%

A l'issue de cet examen, le Groupe a conclu que les valeurs recouvrables des UGT Winamp et Targetspot excédaient leur valeur comptable dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2022.

Le test de dépréciation du goodwill repose sur un certain nombre de jugements critiques, d'estimations et d'hypothèses. Le Groupe ne peut prédire si un événement pouvant conduire à des pertes de valeur va survenir, quand il va survenir ou comment il va influencer la valeur des actifs. Le Groupe considère que l'ensemble de ses estimations sont raisonnables : qu'elles sont cohérentes avec le reporting interne de l'entreprise et qu'elles reflètent les meilleures estimations faites par la direction. Toutefois, il existe des incertitudes inhérentes que la direction ne peut contrôler. Au cours de son évaluation, l'entreprise a réalisé des analyses de sensibilité aux hypothèses clés.

Le Groupe a estimé qu'une augmentation du taux d'actualisation de 2% ou une réduction des flux de trésorerie totaux futurs de 10%, les autres hypothèses étant inchangées, n'amèneraient pas la valeur comptable des UGT au-delà de leur valeur recouvrable.

Estimation de la réduction de la valeur recouvrable	Impact +2% taux d'actualisation	Impact -10% flux de trésorerie totaux futurs
Jamendo	-13%	-11%

En ce qui concerne l'analyse de sensibilité du taux de croissance à l'infini, un taux de 1,5% diminuerait les valeurs recouvrables d'environ 8 à 15%, sans résulter en une perte de valeur.

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des immobilisations incorporelles au cours des exercices s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Frais de développement	Brevets, marques et autres droits	Logiciel	Technologies	Total
Valeur brute au 01/01/2021	6.830	23	86	27.249	34.188
Augmentations - Acquisitions	449	3	87	-	519
Augmentations - Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
Augmentations - Développements réalisés en interne	2.668	-	-	-	2.668
Effet des variations de change	24	-	-	-	24
Cessions	-	-	-	-	-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	-	-	-	-	-
Valeur brute au 31/12/2021	9.969	26	133	27.249	37.377
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01/01/2021	(2.294)	(22)	(51)	(8.468)	(10.835)
Dotation aux amortissements	(1.474)	(2)	(20)	(2.077)	(3.573)
Réductions de valeur (+/-)	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	(14)	-	-	1	(13)
Cessions	-	-	-	-	-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	-	-	-	-	-
Amortissement et réductions de valeur cumulés au 31/12/2021	(3.791)	(24)	(71)	(10.544)	(14.430)
Valeur nette au 31/12/2021	6.178	2	62	16.705	22.947
Valeur brute au 01/01/2022	9.969	26	133	27.249	37.377
Augmentations - Acquisitions	2.668	-	10	-	2.678
Augmentations - Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
Augmentations - Développements réalisés en interne	2.779	-	-	-	2.779
Effet des variations de change	17	-	-	-	17
Cessions	-	-	-	-	-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(3.508)	-	(83)	(27.204)	(30.795)
Valeur brute au 31/12/2022	11.923	26	60	45	12.054
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01/01/2022	(3.791)	(24)	(71)	(10.544)	(14.430)
Dotation aux amortissements	(1.890)	(10)	(23)	(2.075)	(3.998)
Réductions de valeur (+/-)	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	(11)	-	-	-	(11)
Cessions	-	-	-	-	-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(580)	-	38	(2.574)	(2.022)
Amortissement et réductions de valeur cumulés au 31/12/2022	(6.232)	(34)	(58)	(45)	(6.369)
Valeur nette au 31/12/2022	5.691	(8)	2	-	5.707

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles au cours des exercices s'analysent comme suit :

	Installations	Matériel roulant	Equipements et mobiliers	Agencements et aménagements	Autres immobilisations corporelles	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Valeur brute ajustée au 01/01/2021	524	-	550	7	2.471	3.552
Augmentations - Acquisitions	214	-	81	-	1.726	2.021
Augmentations - Développements générés en interne	-	-	-	-	-	-
Cessions et mises au rebut	-	-	-	-	(59)	(59)
Effets de variation de change	91	-	4	-	99	194
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Valeur brute au 31/12/2021	829	-	635	7	4.237	5.708
Amortissements cumulés au 01/01/2021	(403)	-	(301)	(6)	(929)	(1.640)
Dotations aux amortissements	(128)	-	(103)	(1)	(551)	(783)
Cessions et mises au rebut - Amortissements cumulés	-	-	-	-	55	55
Effets de variation de change - amortissement	(81)	-	(4)	-	(39)	(124)
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Amortissement cumulés au 31/12/2022	(612)	-	(408)	(7)	(1.464)	(2.492)
Valeur nette au 31/12/2021	217	-	227	-	2.773	3.217
Valeur brute ajustée au 01/01/2022	829	-	635	7	4.237	5.708
Augmentations - Acquisitions	41	-	65	5	1.369	1.480
Augmentations - Développements générés en interne	-	-	-	-	-	-
Cessions et mises au rebut	-	-	(111)	-	(241)	(352)
Effets de variation de change	70	-	2	-	110	182
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(1.387)	-	(416)	(9)	(3.152)	(4.964)
Valeur brute au 31/12/2022	(447)	-	175	3	2.323	2.054
Amortissements cumulés au 01/01/2022	(612)	-	(408)	(7)	(1.464)	(2.491)
Dotations aux amortissements	(82)	-	(91)	(2)	(751)	(926)
Cessions et mises au rebut - Amortissements cumulés	-	-	39	-	64	103
Effets de variation de change - amortissement	(62)	-	(2)	-	(25)	(89)
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	1.304	-	375	7	1.314	3.000
Amortissement cumulés au 31/12/2022	548	-	(87)	(2)	(862)	(403)
Valeur nette au 31/12/2022	101	-	88	1	1.461	1.651

Les variations des immobilisations corporelles au cours des exercices s'analysent comme suit :

Les acquisitions d'autres immobilisations corporelles, pour un montant de 1.431 k EUR, sont majoritairement lié aux nouveaux contrats de location (voir notes 2.3, 14, 15).

14. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Le montant des impôts différés actifs et passifs par catégorie de différence temporelle se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Ajustement exercice financière	Etat de la Situation financière	Compte de résultats	31/12/2021	Ajustement exercice antérieur	Compte de résultats	Sortie Targetspot	31/12/2022
Différences temporelles									
Immobilisations incorporelles & corporelles	(5.563)	-	-	570	(4.993)	-	554	4.439	-
Pertes fiscales disponibles dans le futur	6.989	-	-	465	7.454	-	(1.043)	(6.411)	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(301)	-	-	6	(295)	-	(5)	300	-
Produits (charges) d'impôts différés total	1.126	-	-	1.041	2.166	-	-	-	-
Impôts différés actifs	1.126				2.166				-
Impôts différés passifs									-

Le pôle Targetspot avait des pertes fiscales reportées déductibles d'un montant de 43.208 k EUR sur lesquelles un actif d'impôt différé de 1.500 k EUR est comptabilisé. De ces 43.208 k EUR, plus de la moitié correspondent à des entités européennes pour 25.635 k EUR et qui n'ont pas de date d'expiration. Les impôts différés actifs n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales.

Ces pertes fiscales reportées ont disparu avec la cession du pôle Targetspot. Le pôle Winamp et Llama Group n'a pas de perte fiscale reportée.

15. CONTRATS DE LOCATION

DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION

Au 31 décembre 2022, le montant des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location s'établit à 1.386 K EUR et à 2.602 k EUR au 31 décembre 2021. Ces droits d'utilisation concernent les contrats de locations immobilières et de matériels roulants.

VARIATION DES DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION

(en milliers d'euros)	Matériel roulant	Terrains et constructions	Total
Valeur brute ajustée au 1/01/2022	587	3.201	3.788
Augmentations - Acquisitions	232	1.003	1.235
Augmentations - Développements générés en interne	-	-	-
Cessions et mises au rebut	-	-	-
Effets de variation de change	-	110	110
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(325)	(2.717)	(3.042)
Valeur brute au 31/12/2022	494	1.597	2.091
Amortissements cumulés au 01/01/2021	(285)	(999)	(1.284)
Dotation aux amortissements	(132)	(579)	(711)
Cessions et mises au rebut - Amortissements cumulés	-	-	-
Effets de variation de change - amortissement	-	(24)	(24)
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	218	1.086	1.314
Amortissement cumulés au 31/12/2022	(199)	(506)	(705)
Valeur nette au 31/12/2022	295	1.091	1.386

La valeur nette des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location s'élève au 31/12/2022 à un montant de 1.386 keur. La majorité des ces droits d'utilisation est liée aux droits d'utilisation des bureaux situés à Bruxelles.

VARIATION DES DETTES RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION

Solde au 31/12/2021	2.601.884
Acquisition	1.235.050
Intérêts payés	(601.369)
Sortie pôle Targetspot	(1.834.318)
Autres variations	85.433
Solde au 31/12/2022	1.386.682

Les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à fin 2022 à 1.386 k EUR. La majorité des acquisitions est liée aux bureaux de Bruxelles.

16. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'ensemble des actifs et passifs financiers de Llama Group est comptabilisé au coût amorti sauf les titres qui sont valorisés à la juste valeur via le compte de résultat.

Les informations à fournir requises par la norme IFRS 7 sont classées selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire les évaluations. Cette hiérarchie de la juste valeur est la suivante :

- Niveau 1 : Des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : Des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;
- Niveau 3 : Des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

Les niveaux de juste valeur sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable		Juste valeur		Méthode de Valorisation	Niveau pour la juste valeur
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021		
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti						
Actifs financiers non-courants	21.728	81	21.728	81		
Autres immobilisations financières	21.728	-	21.728	-	Juste valeur	Niveau 1
Garanties	0	81	0	81	Coût amorti	Niveau 3
Actifs financiers courants	4.413	11.576	4.413	11.576		
Créances commerciales et autres débiteurs	4.413	11.576	4.413	11.576	Coût amorti	Niveau 3
Actifs financiers	26.141	11.658	26.141	11.658		
Passifs financiers comptabilisés au coût amorti						
Passifs financiers non-courants	5.483	15.932	14.882	15.932		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	-	-	-	-		
Contrats de location	1.146	1.961	1.146	1.961	Coût amorti	Niveau 3
Dettes convertibles	-	8.941	9.399	8.941	Coût amorti	Niveau 3
Autres dettes	4.334	5.030	4.334	5.030	Coût amorti	Niveau 3
Passifs financiers courants	13.731	1.863	4.332	1.863		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3.814	832	3.814	832	Coût amorti	Niveau 3
Contrats de location	237	641	237	641	Coût amorti	Niveau 3
Dettes convertibles	9.399	-	-	-	Coût amorti	Niveau 3
Autres dettes	281	190	281	190	Coût amorti	Niveau 3
Dettes commerciales courantes et autres dettes	6.103	17.752	6.103	17.752		
Dettes commerciales et autres	6.103	17.752	6.103	17.752	Coût amorti	Niveau 3
Passifs financiers	25.317	35.347	25.317	35.347		

Les actifs financiers et créances commerciales sont des actifs court terme, la différence entre la juste valeur et valeur comptable est non significative.

Les actions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat représentent les actions Azerion obtenues lors de la vente de Targetspot en décembre 2022. Le nombre d'actions obtenu est multiplié par la valeur garantie dans le contrat de vente. Il s'agit de 2.741.657 actions dont 1.458.258 actions sont sécurisées en faveur de Patronale Life NV (1.166.606 actions) et de Azerion (291.652 actions).

Sur les 2.741.657 actions reçues, 50% de ces actions font l'objet d'un lock-up jusqu'au 24 juin 2023, 25% font l'objet d'un lock-up jusqu'au 24 décembre 2023 et les 25 % restants un lock-up jusqu'au 24 juin 2024. Nous renvoyons à la note sur les risques et incertitudes pour ce qui est du non-respect de la période de lock-up.

Au 31 décembre 2022, le poste Autres immobilisations financières comprend les actions Azerion reçues (valorisées à 19,75 M EUR) et constituant l'un des éléments du prix de cession de l'activité Targetspot ainsi qu'un montant de 1 978 k EUR à recevoir d'Azerion le 31 janvier 2024 et constituant l'un des éléments du prix de cession de l'activité Targetspot.

Pour les créances commerciales, voir aussi la Note 16.

Le poste « Emprunts auprès des établissements de crédit » au 31 décembre 2022 d'une valeur de 3.814 k EUR regroupe un financement temporaire de la Patronale de 3 M EUR augmenté des intérêts ainsi qu'un financement à court terme spécifique de 195 kEUR relatif au pécule de vacances.

Pour les contrats de location, voir aussi la Note 14.

Le poste « Dette convertible » au 31 décembre 2022 s'élève à 9.399 k EUR et se compose comme suit:

- En juillet 2019, Llama Group a émis des obligations convertibles dans le cadre d'un emprunt obligataire de 8 M EUR avec un intérêt de 6% dont l'échéance est le 18 juillet 2024. Ces obligations convertibles en un nombre fixe d'actions ordinaires comportent un élément de passif et un élément de capitaux (voir note 18). A la date d'émission, la juste valeur de l'élément de passif s'élève à 8.941 k EUR, estimée en utilisant un taux d'intérêt du marché en vigueur pour des dettes similaires non convertibles et considérant des frais de transactions. Cette dette est comptabilisée à son coût amorti.

Les « Autres dettes » au 31 décembre 2022 s'élèvent à un total de 4.615 k EUR (partie non-courante 4.334 k EUR et courante 281 k EUR). Ce montant se décompose pour l'essentiel comme suit :

- En date du 16 décembre 2019, Llama Group a contracté un emprunt obligataire non convertible de 5 M EUR venant à échéance normalement le 15 décembre 2021 mais dont le terme a été postposé au 15 décembre 2024, gageant les parts de Radionomy Group détenus par Llama Group en garantie du paiement de cet emprunt (voir note 24). A l'exemption de la durée de remboursement, toutes les autres caractéristiques de l'emprunt obligataire (taux d'intérêt, valeur nominale) restent identiques. Ainsi, la modification de la valeur nette n'est pas jugée être une modification substantielle au sens de l'IFRS 9. L'ajustement de la juste valeur de cet emprunt est comptabilisé comme un « catch up » en compte de résultats. La valeur comptable au 31 décembre 2022 de cet emprunt obligataire de 5M EUR s'élève à 4.243 K EUR en considérant un taux d'intérêt contractuel entre 6% et 10% ainsi que des frais de transactions. Suite à cette modification, cette dette continuera d'être comptabilisée au coût amorti.
- Une dette de 351 k EUR a été comptabilisée envers l'actionnaire Maxximum SA à la suite d'un rejet fiscal de l'état belge pour un abandon de créances introduit en juillet 2016 par celui-ci (voir note 22). Le remboursement de cette dette a débuté en janvier 2021. Au 31 décembre 2022, le montant total payable s'élève à 27 k EUR.
- En 2020, Jamendo a reçu une aide de l'état de 289 k EUR dans le cadre de la crise du Covid 19. Cette dette comporte un intérêt annuel de 0,5%, venant à échéance en décembre 2025 et dont le remboursement débute en janvier 2022 ; Le solde de cette dette s'élève à 233 k EUR au 31 décembre 2022.

Pour les dettes commerciales courantes et autres dettes, voir aussi la note 21

MOUVEMENTS DES PASSIFS FINANCIERS

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Contrats de location financememt	Dettes convertibles	Autres dettes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Solde au 01/01/2021	593	1.347	7.381	6.051	15.372
Augmentations - Nouveaux emprunts	245	1.760	178	40	2.223
Remboursements	(6)	(495)		(797)	(1.298)
Cessions/désaffectations		(4)			(4)
Autres variations		(6)	1.382	(73)	1.303
Solde au 31/12/2021	832	2.602	8.941	5.221	17.595
Augmentations - Nouveaux emprunts					
Remboursements					
Cessions/désaffectations					
Autres variations	2.363	(1.215)	458	13	1.618
Solde au 31/12/2022	3.195	1.387	9.399	5.234	19.214

La variation incluse dans le libellé « autres variations » de la dette convertible, correspond à un changement dans les estimations de flux de trésorerie futurs relative à la prime de conversion.

MATURITÉ DES ACTIFS ET PASSIFS

L'échéance des actifs financiers et commerciaux et les remboursements des passifs financiers et commerciaux (valeur nominale) est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022				31/12/2021			
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Actifs financiers non courants	-	21.729	-	21.729	-	81	-	81
Autres immobilisation financière	-	21.729	-	21.729	-	81	-	81
Garanties	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers courants	4.413	-	-	4.413	11.578	-	-	11.578
Créances commerciales et autres débiteurs	4.413	-	-	4.413	11.578	-	-	11.578
Actifs financiers	4.413	21.729	-	26.142	11.578	81	-	11.659

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022				31/12/2021			
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Passifs financiers non-courants	9.399	5.483	-	14.882	-	16.294	393	16.687
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location	-	1.149	-	1.149	-	1.568	393	1.961
Dettes convertibles	9.399	-	-	9.399	-	4.162	-	4.162
Autres dettes	-	4.334	-	4.334	-	5.262	-	5.262
Passifs financiers courants	7.240	3.195	-	10.435	19.416	-	-	19.416
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	3.195	-	3.195	6	-	-	6
Contrats de location	237	-	-	237	841	-	-	841
Dettes convertibles	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	900	-	-	900	1.017	-	-	1.017
Dettes commerciales courants et autres dettes	6.103	-	-	6.103	17.752	-	-	17.752
Passifs financiers	16.639	8.678	-	25.317	19.416	16.294	393	36.103

OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe est exposé principalement au risque de marché, au risque de change et au risque de liquidité. Les dirigeants du Groupe supervisent la gestion de ces risques.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture ou de produits financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'ensemble des actifs et passifs financiers sont à taux fixe.

Llama Group n'a pas mis en place d'instrument de couverture considérant le risque non significatif en termes de montant.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. Les résultats d'exploitation et la position financière de chacune des entités du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, doivent être convertis en euro au taux de change applicable afin d'être intégrés dans les états financiers consolidés (voir aussi Note 2.1). Le Groupe ne couvre pas les risques de conversion.

Si le taux de change EUR/USD avait évolué de +/- 5% et que toutes les autres variables restaient inchangées, le résultat avant impôt aurait augmenté/diminué de 63 k EUR en 2022 et de 374 k EUR en 2021.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Comme indiqué en note 16, au 31 décembre 2021, 78% du montant net des créances clients est non échu ou à échéance à moins d'un mois.

Le poids du principal client dans le chiffre d'affaires consolidé est de 25,01% en 2022 et de 22,63% en 2021. Le poids des 10 principaux clients dans le chiffre d'affaires consolidé est de 36,61% en 2022 et de 69,07% en 2021.

L'équipe dédiée au recouvrement des créances s'assure tout au long de l'année que tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les défauts de paiement. Chaque branche d'activité a la responsabilité de gérer de façon décentralisée son risque de crédit en fonction des spécificités propres à son marché et à sa clientèle.

Historiquement les créances douteuses n'ont pas été significatives.

L'échéance des créances clients est fournie en note 16.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est celui que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses engagements liés aux passifs financiers à leur date d'échéance.

La valeur des passifs financiers inscrits au bilan représente l'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture.

L'échéancier contractuel des passifs financiers est présenté ci-dessus. Le Groupe n'a pas recours à des instruments financiers dérivés.

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité. Voir « Hypothèse de continuité » pour plus d'informations.

17. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Créances commerciales brutes	2.094	11.418
Dépréciation des créances	(102)	(100)
Créances diverses	2.420	257
Total des créances commerciales et autres débiteurs	4.413	11.575

Au 31 décembre 2022, les créances commerciales incluent notamment 1.978 k EUR à recevoir d'Azerion d'ici au 30 avril 2023. Ce montant constitue l'un des éléments du prix de cession de l'activité Targetspot.

Les créances commerciales ne portent pas intérêt et sont généralement assortis d'échéances de 30 à 90 jours.

Au 31 décembre 2022, les créances commerciales ont été dépréciées comme suit :

(en milliers d'euros)	Total
Provision pour dépréciation de clients douteux au 31/12/2020	41
Dotations	98
Reprises utilisées	(32)
Reprises non utilisées	(8)
Ajustement des taux d'actualisation	-
Autres Variations	-
Provision pour dépréciation de clients douteux au 31/12/2021	100
Dotations	-
Reprises utilisées	-
Reprises non utilisées	-
Ajustement des taux d'actualisation	-
Autres Variations	-
Provision pour dépréciation de clients douteux au 31/12/2022	100

ANALYSE DE LA BALANCE ÂGÉE

(en milliers d'euros)	Total	Créances non échues	< 30 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	91 - 120 jours
31/12/2022	2.094	1.050	577	119	76	272
31/12/2021	11.418	5.727	3.147	647	415	1.483
		50%	28%	6%	4%	13%

AFFACTURAGE

Le pôle Winamp et Llama Group ne réalise pas d'affacturage.

18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie en banque	403	2.805
Trésorerie en caisse		4
Total de la trésorerie et équivalents	403	2.809

19. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élevaient à 9.890 k EUR au 31 décembre 2022.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Capital	28.809	28.809
Primes d'émission	11.300	11.300
Frais d'augmentation de capital	(2.622)	(2.622)
Actions propres détenues	(64)	(59)
Composante capitaux propres de la dette convertible	556	556
Réserves	(28.073)	(21.513)
Participations ne donnant pas le contrôle	(18)	161
Total des capitaux propres	9.890	16.633

CAPITAL

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 28.809 k EUR décomposé en 13.041.483 actions ordinaires, toutes de même catégorie.

Date	Évolution du Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	Modalité de l'opération	Nombre d'actions
Total au 31/12/2021	28.809		13.041.483
		Emission d'actions pour une augmentation de capital	
Total au 31/12/2022	28.809		13.041.483

En date du 12 avril 2021, Llama Group a fait une augmentation de capital de 5.967 k EUR pour porter son capital social de 22.842 k EUR à 28.809 k EUR avec une émission d'actions de 2.700.000 actions ordinaires et 2.619 k EUR en prime d'émission pour un nombre d'actions égale à 2.700.000.

PRIME D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2022, les primes d'émission après frais d'augmentation de capital s'élevaient à 8.679 k EUR.

Date	Prime d'émission (en milliers d'euros)	Modalité de l'opération
Total au 31/12/2021	8.679	Emission d'actions pour une augmentation de capital
Total au 31/12/2022	8.679	Frais d'augmentation de capital

ACTIONS PROPRES

Suite à la cotation sur Euronext de juillet 2018, Llama Group avait conclu un contrat de liquidité pour une durée d'un an renouvelable, à compter du 30 juillet 2018. Une somme de 150 k EUR avait été affectée au compte de liquidité. Au 31 décembre 2022, le compte de liquidité est à 63 k EUR.

Actions propres

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actions propres - contrat de liquidité	63	59
Actions propres	-	-
Total des actions propres	63	59

COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES DE LA DETTE CONVERTIBLE

Le Groupe a émis des obligations convertibles en juillet 2019 dans le cadre d'un emprunt obligataire de 8 M EUR dont l'échéance est le 18 juillet 2024. Ces obligations convertibles en un nombre fixe d'actions ordinaires comportent un élément de passif et un élément de capitaux. La différence de 556 k EUR entre la valeur nominale de la dette convertible (7.600 K EUR) et la juste valeur de l'élément de passif de la dette, évaluée à 7.044 k EUR représente la valeur de l'option incorporée de convertir la dette en capitaux propres du Groupe et est comptabilisée dans les capitaux propres. La juste valeur de l'élément de passif est évaluée en actualisant les flux de trésorerie à un taux de 8%. (voir note 15).

RÉSERVE LÉGALE ET AUTRES RÉSERVES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Réserve légale	617	617
Autres réserves	(28.690)	(22.130)
Total des réserves	(28.073)	(21.513)

Selon la loi belge, 5% du bénéfice net non consolidé de la société mère doit être transféré chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que la réserve légale atteigne 10% du capital social. Aux 31 décembre 2022 et 2021 la réserve légale du Groupe était de 617 k EUR et était reprise dans les réserves. En règle générale, cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

ECARTS DE CONVERSION CUMULÉS

Les écarts de conversion cumulés sont liés aux variations du solde des actifs et passifs dues aux variations de la monnaie fonctionnelle des filiales du Groupe par rapport à la monnaie de présentation du Groupe. Le montant des écarts de conversion cumulés est essentiellement influencé par l'appréciation ou la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro. Les écarts de conversion cumulés précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés dans le compte de résultats lors de la cession d'une activité étrangère.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les intérêts des tiers dans les capitaux propres des sociétés consolidées par intégration globale mais non entièrement détenues par le Groupe. Il s'agit des intérêts de tiers dans Hotmix pour 3,05%.

A fin 2022, les participations ne donnant pas le contrôle sont non significatives.

GESTION DU CAPITAL

Les objectifs du Groupe pour gérer le capital comprennent la sauvegarde de sa capacité à poursuivre ses activités ainsi que la maximisation de la valeur pour l'actionnaire tout en conservant suffisamment de flexibilité pour réaliser des projets stratégiques et diminuer le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital et d'optimiser le coût du capital, le Groupe peut, entre autres, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions et/ou des dettes ou refinancer/échanger des dettes existantes.

Conformément aux objectifs énoncés, le Groupe évalue sa structure de capital, en utilisant (i) les classifications capitales propres / passifs telles qu'appliquées dans ses comptes consolidés, (ii) la capacité d'endettement, (iii) sa dette nette et (iv) le ratio "dette nette sur capitaux propres".

20. PLAN D' ACTIONS AUX EMPLOYÉS

Il existe au 31 décembre 2022, un plan de paiement fondé sur des actions au sein de la Société Llama Group.

PLAN AU SEIN DE LLAMA GROUP

Le 1er octobre 2019, le conseil d'administration de Llama Group a émis, dans le cadre du capital autorisé, 450.000 droits de souscription (les « Warrants » ou « options ») en vue de permettre au Groupe de les octroyer principalement et en tout cas pour la majorité des Warrants en faveur de membres de personnel, mais également en faveur de prestataires de services et de dirigeants de la Société ou de ses filiales choisis par le conseil d'administration dans le cadre d'un plan de warrants décrivant les conditions et modalités des Warrants, l'émission s'effectuant avec suppression, dans l'intérêt de la Société, du droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels en faveur des Bénéficiaires.

Le plan de Warrants de Llama Group SA a pour objectifs de motiver les Bénéficiaires et favoriser leur fidélité en vue d'accélérer le développement de la Société; d'encourager les mêmes personnes à réaliser les objectifs fixés; et d'intéresser ces personnes en leur donnant la possibilité de réaliser une plus-value sur leurs actions de la Société grâce aux efforts accomplis pour accroître la valeur de l'action de la Société.

En novembre 2019, 139.500 options ont été octroyés. Ces options ont été octroyés pour une durée déterminée de maximum 10 ans à partir de la date d'Offre soit le 29 novembre 2019 par le conseil d'administration. Les options seront exerçables au mois de janvier de la quatrième année civile qui suit l'Offre et au mois de janvier de la cinquième année qui l'Offre. Chaque Warrant donne droit à souscrire à une (1) action.

Il n'y a eu aucun octroi en 2020. Un total de 102.500 options préalablement octroyées en 2019, furent annulés au début 2020.

En avril 2021, 212.500 nouvelles options ont été octroyés. Ces options ont été octroyés pour une durée déterminée de maximum 6.5 ans à partir de la date d'Offre soit le 2 avril 2021 par le conseil d'administration. Les options seront exerçables au mois de janvier de la quatrième année civile qui suit l'Offre et au mois de janvier de la cinquième année qui l'Offre. Chaque Warrant donne droit à souscrire à une (1) action.

Les options sont valorisées à leur juste valeur conformément à la norme IFRS 2 à la date d'octroi, en utilisant un modèle de type Black Scholes-Merton. La juste valeur des options n'est pas réévaluée subséquemment et la charge est reconnue sur la période d'acquisition des droits des options. Les caractéristiques et les hypothèses suivantes ont été prise en compte pour les octrois fait en 2021. Il n'y a pas eu d'octroi en 2022 :

	2022	2021
Taux de dividende estimé	0,00%	0,00%
Taux d'intérêt sans risque	0,00%	0,01%
Volatilité	0,00%	40,28%
Prix de l'action à la date de l'octroi	€ -	€ 2,13
Prix d'exercice	€ -	€ 3,58
Durée prévue	-	6,50
Juste valeur de l'option	-	0,43

Le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours est le suivant :

	Nombre d'option en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours
Option en circulation au 31 décembre 2020	35.000	4,24
Octroyées	212.500	3,48
Exercées	0	n.a.
Annulées	0	n.a.
Option en circulation au 31 décembre 2021	247.500	3,58
Octroyées	0	
Exercées	0	
Annulées	- 90.000	3,48
Option en circulation au 31 décembre 2022	157.500	3,65

Au 31 décembre 2022, aucune charge n'a été enregistré relative aux plans souscriptions d'actions.

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options en circulation au 31 décembre 2022 est de 2,87 ans (4,3 en 2021).

21. PROVISIONS

Au 31 décembre 2022, la variation des provisions se présente comme suit:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Courant	Non-courant
Solde au 1^{er} janvier 2021	541	110	218
Provisions utilisées	(213)		(213)
Provisions constituées	4	4	
Solde au 31 décembre 2021	328	110	218
Provisions utilisées	-	-	-
Provisions constituées	-	-	-
Solde au 31 décembre 2022	328	110	218

Aucune variation des provisions n'a été constatée en 2022.

22. PLAN DE PENSION

La société Winamp est la seule entité du pôle Winamp qui possède un plan de pension de type « Defined Contribution Plan ». Néanmoins, comme il existe un taux minimum garanti dans ce type de plan de pension comme imposé par la législation belge, ce plan de pension est traité comme un « Defined Benefit Plan » tel que défini par la norme IAS 19.

Néanmoins, au vue du nombre d'employé et au vue de l'âge moyen des employés qui est bas, aucune provision comptable n'a été enregistré dans les comptes au 31 décembre 2022. En effet, la provision éventuelle est considérée comme étant non-significative.

23. DETTES COMMERCIALES COURANTES ET AUTRES DETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	5.428	15.792
Autres dettes	675	1.960
Total des dettes commerciales et autres	6.103	17.752

Au 31 décembre 2022, environ 2.979 k EUR est relatif aux rétrocessions artistes.

24. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les états financiers incluent les données du Groupe et des filiales listés ci-dessous :

Société	Activité	Pays	31/12/2022		31/12/2021	
			Méthode de consolidation	% de participation	Méthode de consolidation	% de participation
Radionomy Group Bv	Holding	Pays-Bas	IG	98,53%	IG	98,53%
Radionomy SA	Webradio, radio digitales, services de streaming	Belgique	IG	98,53%	IG	98,53%
Radionomy Inc	Webradio, radio digitales, services de streaming	Etats-Unis	IG	98,53%	IG	98,53%
Shoutcast SRL	Webradio, radio digitales, services de streaming	Belgique	IG	98,43%	IG	98,43%
Targetspot Inc	Régie	Etats-Unis	IG	98,29%	IG	98,29%
Targetspot Belgium SRL	Régie	Belgique	IG	98,43%	IG	98,43%
Targetspot Deutschland GmbH	Régie	Allemagne	IG	98,43%	IG	98,43%
Targetspot Espana SLU	Régie	Espagne	IG	98,43%	IG	98,43%
Targetspot France SARL	Régie	France	IG	98,43%	IG	98,43%
Targetspot UK Ltd	Régie	Royaume-Uni	IG	98,43%	IG	98,43%
Hotmixmedias SARL	Webradio, radio digitales, service de streaming	France	IG	96,90%	IG	96,90%
Winamp SA	Player audio	Belgique	IG	100,00%	IG	100,00%
Jamendo SA	Plateforme d'écoute d'oeuvres musicale Creative commons	Luxembourg	IG	100,00%	IG	100,00%
Bridger SA	Administration & Gestion des droits musicaux	Luxembourg	IG	100,00%	IG	100,00%

IG: Intégration globale
ME: Mise en équivalence

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le tableau ci-dessous fournit le montant des transactions réalisées avec des parties liées :

Van milliers d'euros		Ventes à des parties liées	Achats à des parties liées	Montant dus à des parties liées	Créances commerciales	Autres montant dus par les parties liées
	2022		496			254
Sociétés liées au dirigeant	2021		443	125		237

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable, et qui ne sont pas des filiales. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les achats à des sociétés liées au dirigeant correspondent au versement d'honoraires pour les prestations de direction générale facturées par Maximum Group SA et des prestations d'administrateurs facturées par Maximum SA, deux sociétés liées au dirigeant, à différentes sociétés du Groupe dans le cadre de conventions de prestations de services. De plus, le dirigeant reçoit une rémunération payée par Llama Group sous forme d'avantage en nature d'un montant de 13,2 k EUR en 2022 et 7,8 k EUR en 2021.

Aucun autre dirigeant ou mandataire social ne reçoit une rémunération directement du Groupe.

Concernant les conventions avec Maximum Group SA, société liée à M. Alexandre Saboundjian : les montants d'honoraires facturés aux différentes sociétés du Groupe ou provisionnés par celles-ci s'élèvent à 466 k EUR en 2022. Ils concernent exclusivement des prestations effectuées par Monsieur Alexandre Saboundjian, administrateur-délégué de Llama Group SA.

25. HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe, les honoraires perçus par le Commissaire Ernst & Young pour l'exercice 2022 s'élèvent à 195 k EUR (248 k EUR en 2021) et se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Total des honoraires du Commissaire	181	199
Honoraires liés à l'audit de comptes statutaires et consolidés	181	194
Autres attestations par le commissaire		5
Total des honoraires des sociétés liés au Commissaire	14	49
missions de conseils fiscaux	14	49

26. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

GARANTIES

NANTISSEMENTS D' ACTIONS

Dans le cadre de l'emprunt obligataire non-convertible de 5M EUR, les actions d'Azerion Group BV recues dans le cadre de la vente du pole Targetspot soit 1.166.606 actions détenues par Llama Group ont été données en garantie du paiement de la contrepartie. (voir note 15)

27. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Afin de préserver l'intérêt social de la société suite aux événements expliqués ci-dessus, Llama Group a vendu durant le premier semestre 2023 une partie des actions Azerion reçues dans le cadre de la vente du pôle Targetspot. Ces actions étaient sous lock-up jusqu'au 24 juin 2023. Llama Group a pu effectuer ces ventes d'actions puisqu'après analyse de la convention de vente avec Azerion, cette convention ne prévoit des pénalités que dans le cadre d'un profit sur la vente de ces actions.

Dans le cadre du prêt supplémentaire de 1 M EUR obtenu de Patronale Life NV en mai 2023 et identifié dans le paragraphe ci-dessus, des gages supplémentaires ont été données. Ceux-ci sont les suivants :

- Gage sur 1.166.606 actions émises par Azerion Group N.V. Ce gage existait déjà au 31/12/2022 ;
- Gage sur fonds de commerce de Winap SA, le montant de l'inscription étant de EUR 13.000.000 ;
- Gage sur 6.149.999 actions nominatives émises par Winamp SA ;
- Garantie émise par Maximum SA à concurrence de EUR 3.000.000 ;
- Garantie émise par Maximum SA à concurrence de EUR 4.000.000 ;

Enfin, l'obligation convertible de 3 M EUR auprès de Patronale Life NV qui arrivait à échéance au 31 mars 2023 a été postposé à une date ultérieure.

Il n'y a pas d'autres événements importants survenus depuis la clôture autres que ceux-ci et ceux indiqués dans la rubrique « 2.4 Hypothèses de continuité d'exploitation » des notes aux comptes.

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDES



Building a better
working world

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Llama Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Llama Group SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, le Compte de résultat consolidé, le Tableau des flux de trésorerie consolidés et l'Etat des variations de capitaux propres consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 26 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés du groupe Llama, comprenant l'Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que le Compte de résultat consolidé, le Tableau des flux de trésorerie consolidés et l'Etat des variations de capitaux propres consolidé pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 37.001 milliers et dont le Compte de résultat consolidé se solde par une perte de l'exercice part du groupe de € 6.774 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans

la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation - Incertitude matérielle liée à la continuité des opérations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 2.4. « Hypothèse de continuité d'exploitation » des Etats Financiers Consolidés. Les événements et conditions reprises dans cette note indiquent qu'il existe une incertitude matérielle susceptible de susciter des doutes importants sur la capacité de la Société à poursuivre son activité, compte tenu



- (i) du niveau des liquidités actuelles ;
- (ii) des incertitudes quant aux paiements restants à recevoir d'une partie tierce liés à la vente du pôle Targetspot ;
- (iii) des incertitudes liées à la capacité à lever de nouveaux fonds ;
- (iv) des incertitudes liées au timing et l'étendue du déploiement commercial des produits Winamo.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Immobilisations incorporelles - Activation et valorisation des frais de développement

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2022, les Comptes Consolidés comprennent des frais de développement capitalisés parmi les immobilisations incorporelles pour une valeur nette comptable de € 5,7 millions. Ceux-ci correspondent principalement à des dépenses de main-d'œuvre directe et de sous-traitance supportées au titre de développement de logiciels et applications. La capitalisation de ces frais de développement est conditionnée par le respect des critères énoncés dans la norme IAS38. Outre les amortissements, pris en charge sur la durée de vie de ces immobilisations, une réduction de valeur doit être comptabilisée si leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation future attendue.

Nous avons considéré ceci comme un point-clé d'audit (i) au regard des impacts significatifs sur le compte de résultats de la capitalisation de ces frais de développement et de leur solde significatif à l'actif du bilan et (ii) au regard du niveau de jugement requis dans l'appréciation par la direction du respect des critères de capitalisation et de leur valorisation.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, entre autres, réalisé les procédures suivantes:

- Nous avons pris connaissance de la procédure suivie par la société afin de distinguer si les dépenses concernent des frais de recherche ou des frais de développement et pour ces dernières des règles mises en place pour l'appréciation du respect des critères de capitalisation édictés par les règles et principes comptables IFRS ;
- Pour un échantillon de frais de développement, nous avons vérifié le respect des critères de capitalisation et nous avons obtenu la documentation au titre des dépenses les plus significatives ;
- Nous avons vérifié le caractère correct du calcul de la charge d'amortissement en contrôlant principalement la bonne application des règles d'amortissement linéaire pour les produits dont le développement est terminé ;
- Nous avons pris connaissance de la documentation relative à l'état d'avancement récent des projets de développement (roadmap) telle que présentée lors du comité exécutif et nous nous sommes assurés que cette documentation ne fait pas état d'indicateurs nécessitant une réduction de valeur ;
- Pour nous assurer que ces immobilisations ne devaient pas faire l'objet de réductions de valeur, nous avons pris connaissance de l'estimation par la direction des cashflows futurs qui seront générés par ces développements et nous sommes assurés que ceux-ci dépassent la valeur nette comptable des frais de développement capitalisés ;
- Nous nous sommes assurés avec l'assistance de nos spécialistes en valorisation internes de la cohérence des informations reprises dans les cashflows futurs avec celles reprises dans l'analyse de l'hypothèse de continuité faite par la direction ;



Building a better working world

- 1 Nous avons apprécié la conformité du traitement comptable appliqué aux frais de recherche et de développement tel que repris dans la note 2.3 des Comptes Consolidés aux normes comptables IFRS en vigueur.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des

Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;



- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent

les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaire

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi

conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.



Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Diège, le 13 juin 2023

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Eric Van Iseel *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

23EVH0174

COMPTES STATUTAIRES AU 31/12/2022

BILAN STATUTAIRE

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIF		
20/28 - Actifs immobilisés	36.428.812	33.888.289
20 - Frais d'établissement	847.394	1.483.758
21 - Immobilisations incorporelles	6.587	11.282
22/27 - Immobilisations corporelles	192.840	94.635
28 - Immobilisations financières	35.382.990	32.308.734
29/58 - Actif circulant	8.291.471	16.527.558
29 - Créances à plus d'un an	-	-
290 - Créances commerciales	-	-
291 - Autres créances	-	-
3 - Stocks et commandes en cours d'exécution	-	-
30/36 - Stocks	-	-
37 - Commandes en cours d'exécution	-	-
49/41 - Créances à un an au plus	7.151.157	15.350.458
40 - Créances commerciales	2.023.199	4.255.986
41 - Autres créances	5.127.957	11.094.464
50/53 - Placements de trésorerie	64.278	59.342
54/58 - Valeurs disponibles	1.870.548	1.034.288
495/118 - Comptes de régularisation	5.481	83.487
TOTAL DE L'ACTIF	44.721.283	50.425.948
PASSIF		
10/15 - Capitaux propres	25.064.963	35.005.829
10 - Capital	28.888.743	28.888.743
11 - Primes d'émission	11.360.873	11.360.873
12 - Plus-values de réévaluation	-	-
13 - Réserves	692.252	692.251
14 - Bénéfice (Perte) reporté(s)	- 5.796.837	- 5.796.837
14B - Bénéfice (Perte) en cours	- 8.840.887	-
15 - Subside en capital	-	-
19 - Avance aux associés sur répartition de l'actif net	-	-
16 - Provisions et impôts différés	-	-
16/15 - Provisions pour risques et charges	-	-
16B - Impôts différés	-	-
17/48 - Dettes	19.656.321	15.420.118
17 - Dettes à plus d'un an	14.826.238	14.497.153
170/4 - Dettes financières	5.227.387	14.497.153
171 - Emprunts obligataires non subordonnés	-	-
173 - Dettes commerciales	-	-
176 - Comptes reçus sur commandes	-	-
178/9 - Autres dettes	-	-
42/48 - Dettes à un an au plus	4.815.772	915.791
42 - Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0.308.871	-
43 - Dettes financières	3.194.597	-
44 - Dettes commerciales	1.147.758	348.544
46 - Comptes reçus sur commandes	-	-
45 - Dettes fiscales, sociales et autres	530.037	492.228
47/8 - Autres dettes	34.378	75.021
48 - Comptes de régularisation et d'attente	124.318	7.974
TOTAL DU PASSIF	44.721.283	50.425.948

COMPTE DE RÉSULTATS STATUTAIRE

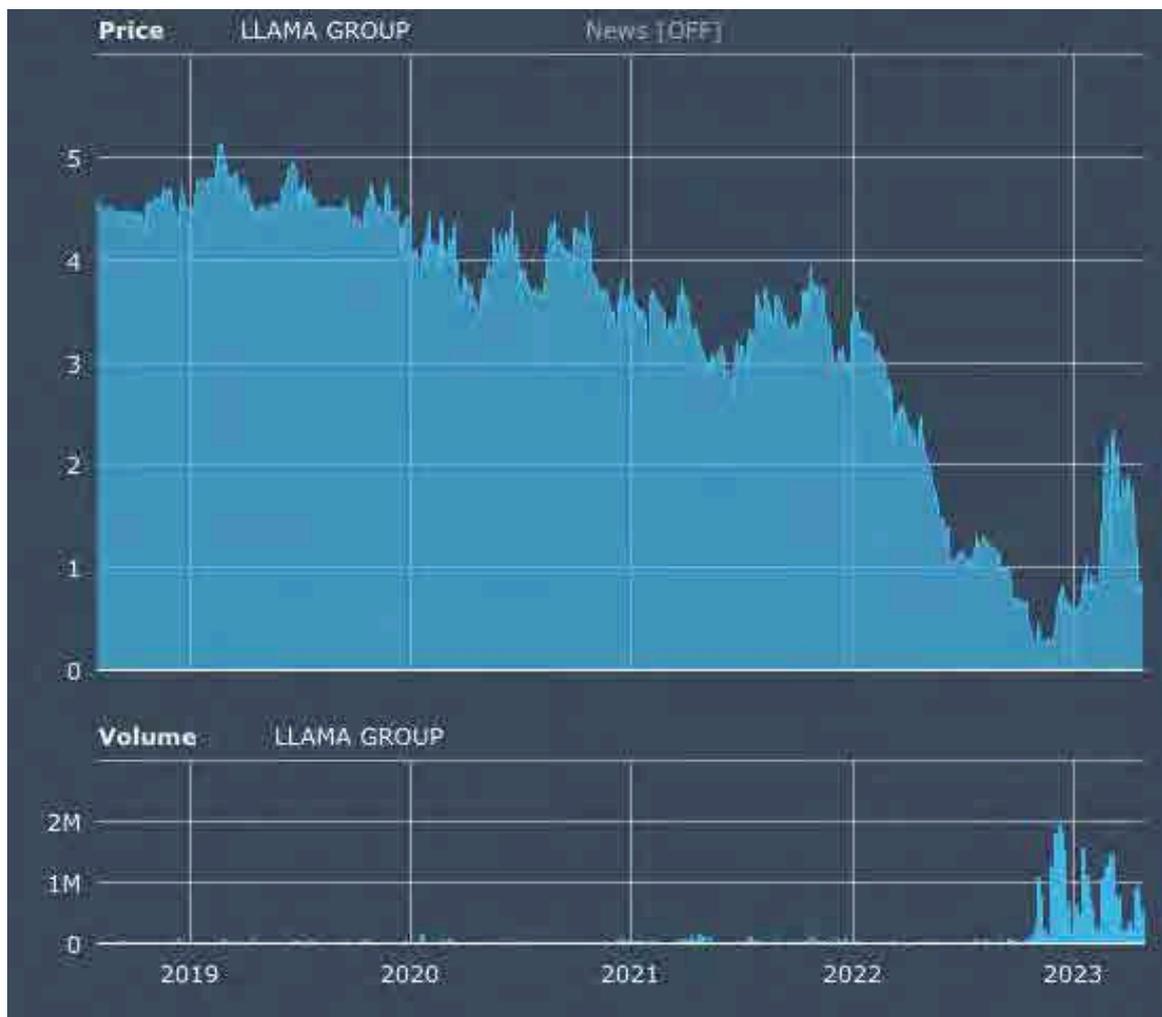
	2022	2021
Ventes et prestations	2.178.720	1.973.616
70 - Chiffre d'affaires	-	-
71 - En-cours de fabrication, produits finis et commandes	-	-
72 - Production immobilisée	-	-
73 - Cessions, dons, legs et subides	-	-
74 - Autres produits d'exploitation	2.178.720	1.973.616
Coûts des ventes et prestations	4.444.132	3.185.750
60/61 - Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	1.064.359	650.909
62 - Rémunérations, charges sociales et pensions	556.006	489.520
630 - Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	682.916	636.969
631/4 - Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	-	-
655/7 - Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	-	-
640/8 - Autres charges d'exploitation	1.460.851	1.428.292
649 - Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	-	-
9901 - Bénéfice (Perte) d'exploitation	- 2.265.412	- 1.212.134
75 - Produits financiers	358.853	398.151
750 - Produits des immobilisations financières	262.884	178.839
751 - Produits des actifs circulants	-	-
752/9 - Autres produits financiers	5.899	39.312
85 - Charges financières	1.023.267	2.237.621
650 - Charges des dettes	957.393	2.208.372
651 - Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances	-	-
652/9 - Autres charges financières	65.874	37.449
9902 - Bénéfice (Perte) courant(s) avant impôts	- 3.029.826	- 3.240.804
76 - Produits exceptionnels	-	-
760 - Reprise d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
761 - Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières	-	-
762 - Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnels	-	-
763 - Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	-	-
764/9 - Autres produits exceptionnels	-	-
86 - Charges exceptionnelles	6.910.242	265.886
660 - Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
661 - Réductions de valeur sur immobilisations financières	-	-
662 - Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations)	-	-
663 - Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	6.910.242	265.886
664/8 - Autres charges exceptionnelles	-	-
669 - Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	-	-
9903 - Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	- 9.940.067	- 3.506.690
780 - Prélèvements sur les impôts différés	-	-
680 - Transfert sur les impôts différés	-	-
67/77 - Impôts sur le résultat	-	1.758
670/3 - Impôts	-	1.800
77 - Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	-	42
9904 - Bénéfice (Perte) de l'exercice	- 9.940.067	- 3.508.448
789 - Prélèvements sur les réserves immobilisées	-	-
689 - Transfert aux réserves immobilisées	-	-
9905 - Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	- 9.940.067	- 3.508.448
Affectations et prélèvements	-	-
9906 - Bénéfice (Perte) à affecter	- 15.736.104	-
9905 - Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-	3.508.448
14P - Bénéfice (Perte) reporté(x) de l'exercice précédent	-	5.796.037
791/2 - Prélèvement sur les capitaux propres	-	-
891/2 - Affectation aux capitaux propres	-	-
691 - au capital et aux primes d'émission	-	-
6920 - à la réserve légale	-	-
6921 - aux autres réserves	-	-
14 - Bénéfice (Perte) à reporter	- 15.736.104	- 3.508.448
794 - Intervention d'associés dans la perte	-	-
894/6 - Bénéfice à distribuer	-	-
694 - Rémunération du capital	-	-
695 - Administrateurs ou gérants	-	-
696 - Autres allocations	-	-

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS

Alexandre Saboundjian, CEO et Président du Conseil d'Administration de la société et Olivier Van Gulck, CFO, déclarent qu'à leur meilleure connaissance, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 ainsi que les comptes annuels (statutaires) arrêtés au 31 décembre 2022, établis conformément aux normes IFRS, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Llama Group SA. De plus, le rapport de gestion 2022 contient un exposé fidèle des informations qui doivent y figurer.

RELATION INVESTISSEURS

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION EN 2022



CALENDRIER FINANCIER

- Assemblée générale ordinaire : 30 juin 2023
- Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre : 26 juillet 2023
- Résultats du 1^{er} semestre : 20 octobre 2023